

Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de  
justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2016–2017

---

28 SEPTEMBRE 2016

---

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2016 (APRÈS-MIDI)

---

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1</b>	<b>Interpellation de Mme Mathilde Vandorpe à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Politique du sport de haut niveau en Fédération Wallonie-Bruxelles» (Article 76 du règlement)</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Questions orales (Article 81 du règlement)</b>	<b>7</b>
2.1	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Dispositions prises dans le sport en cas de fortes chaleurs» .....	7
2.2	Question de M. Vincent Sampaoli à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Perspective pour le Fonds des Sports» .....	7
2.3	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Fonds des Sports».....	7
2.4	Question de M. Vincent Sampaoli à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Salle indoor d’athlétisme de Louvain-la-Neuve» .....	9
2.5	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Centre sportif de haut niveau» .....	9
2.6	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Bilan des JO de Rio pour les sportifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles» .....	10
2.7	Question de M. Bertin Mampaka Mankamba à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Pérennisation de l’événement FrancoSports» .....	12
2.8	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Rapport de la cellule multidisciplinaire hormones sur le dopage» .....	13
2.9	Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Football féminin».....	15
2.10	Question de Mme Clotilde Leal-Lopez à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Gestion des services publics de l’Aide à la jeunesse du Namurois».....	16
2.11	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Plan “MENA” de Liège».....	17

2.12	Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Évolution du dispositif de soutien à l’accueil des MENA par la Fédération Wallonie-Bruxelles».....	17
2.13	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Kots pour jeunes en difficulté» .....	19
2.14	Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Séjours de rupture».....	20
2.15	Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «IPPJ: projet à Bruxelles, SAI et API».....	22
2.16	Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Non-paiement des familles d’accueil non encadrées» .....	23
2.17	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Organisation du salon de gestation pour autrui à Bruxelles» .....	24
2.18	Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la lutte contre le terrorisme».....	25
2.19	Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Bilan touristique morose à Bruxelles».....	26

### 3 Ordre des travaux

28

**Présidence de Mme Marie-Françoise Nicaise, première vice-présidente.**

– *L'heure des questions et interpellations commence à 14h20.*

**Mme la présidente.** – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

**1 Interpellation de Mme Mathilde Vanderpe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Politique du sport de haut niveau en Fédération Wallonie-Bruxelles» (Article 76 du règlement)**

**Mme Mathilde Vanderpe (cdH).** – Selon une étude menée par le groupe international de chercheurs SPLISS (*Sports Policy Factors Leading to International Sporting Success*), la politique du sport de haut niveau stagne depuis plusieurs années en Wallonie. Cette étude a comparé les politiques du sport de haut niveau menées dans quinze pays et les résultats engrangés par leurs athlètes. La Wallonie obtiendrait des résultats plutôt en dessous de la moyenne des quinze pays comparativement aux neuf piliers que les chercheurs ont évalués: les aides financières, l'organisation et la structure des politiques sportives, l'identification de nouveaux talents, le suivi de la carrière des athlètes, l'infrastructure sportive disponible, la formation des entraîneurs, la participation aux compétitions nationales et internationales, la recherche et l'innovation. L'étude du SPLISS permet d'objectiver certains défis et de dégager des opportunités d'amélioration dans notre politique sportive de haut niveau. Monsieur le Ministre, en avez-vous fait l'analyse en vue d'améliorer ce qui est déjà réalisé aujourd'hui en Fédération Wallonie-Bruxelles? Quelles seraient les pistes de solution envisagées?

Comme l'ont encore démontré les Jeux olympiques cet été, les résultats dans le sport de haut niveau ont une influence sur la pratique sportive de la population et peuvent susciter des vocations ou au moins constituer un objet de motivation chez les plus jeunes. Le sport de haut niveau agit ainsi comme un levier permettant d'encourager les jeunes et les moins jeunes à pratiquer régulièrement une activité physique. De plus, il assure à la Belgique une visibilité exceptionnelle. Inversement, le sport pour tous est le

véritable vivier dont émergeront les talents de demain. Votre administration a-t-elle déjà évalué notre participation aux Jeux olympiques de Rio?

Danyel Reiche, professeur en politiques comparatives à l'Université américaine de Beyrouth, propose trois axes permettant à un pays de remporter plus de médailles: l'institutionnalisation de la promotion des sports olympiques via un système centralisé, la spécialisation dans les sports où nous sommes déjà performants et la promotion du sport féminin. Ces axes de développement correspondent-ils aux priorités du gouvernement?

Par ailleurs, je rappelle qu'à Rio, seuls trente-quatre des 108 athlètes belges étaient des femmes, soit à peine 31 %. Nous avons adopté une résolution relative au soutien du sport féminin lors de la dernière séance plénière de la précédente session parlementaire. Où en est-on aujourd'hui dans le suivi de cette résolution? Quelles sont les priorités du gouvernement à ce sujet?

Selon les spécialistes du secteur, les plans-programmes sont un des principaux moyens pour obtenir des résultats dans le futur, mais certaines fédérations sont toujours confrontées à des difficultés, notamment pour la division des compétences. Comment l'administration peut-elle davantage les soutenir dans leur évolution? Enfin, quelles améliorations pourrait-on concrétiser à l'avenir en vue de la détection de talents?

Pour terminer, j'aimerais insister sur le fait que le double mouvement vertueux entre le sport de haut niveau et le sport pour tous a toujours conduit le cdH à prôner une politique équilibrée entre ces deux piliers du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles. Selon l'étude précitée, la mise en œuvre d'une politique du sport de haut niveau est un travail de longue haleine, dont le développement peut prendre plus d'une quinzaine d'années. Nous espérons donc récolter dans un avenir proche les fruits dorés, argentés et bronzés de ce travail que vous poursuivez aujourd'hui avec beaucoup d'énergie.

**Mme la présidente.** – La parole est à M. Crucke.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Monsieur le Ministre, je me permets d'intervenir dans cette interpellation, car j'ai déjà, à deux reprises, posé des questions sur cette fameuse Commission 14 qui s'occupe du sport de haut niveau: une première fois, en avril 2015, avec votre prédécesseur M. Collin; une deuxième fois, en mai 2016, alors que M. Flahaut vous remplaçait.

La Commission 14, présidée par Jean-Michel Saive, se réunit quatre fois par an. Composée de spécialistes du sport et de représentants de l'administration et des fédérations, elle a reçu la mission d'évaluer et éventuellement de faire évoluer le statut de sportif de haut niveau. En mai 2016, le ministre Flahaut semblait indiquer qu'une initiative décrétable serait prise, à la lumière des

résultats de cette commission.

Monsieur le Ministre, j'aimerais que vous fassiez le point sur ce travail. Il est toujours préférable de prendre appui sur ceux qui connaissent le métier, les anciens sportifs de haut niveau et l'administration, et de confronter ces réflexions avec les fédérations. C'était également l'intention exprimée par votre collègue, M. Flahaut, dans sa réponse. Ensuite viendra le moment d'en débattre dans le cadre d'un futur décret.

Cette philosophie est-elle toujours d'actualité? Pourrions-nous disposer d'un échéancier plus précis?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles. – Tout comme vous, Madame Vandorpe, j'ai pu lire dans la presse un résumé des conclusions émises par la *Vrije Universiteit Brussel* au terme d'une étude sur la politique sportive de haut niveau réalisée en 2015 par un groupe international de chercheurs réunis dans le projet SPLISS: *Sports Policy Factors Leading to International Sporting Success*.

Je n'ai pas encore eu l'occasion de prendre connaissance de manière précise et détaillée de cette étude depuis mon entrée en fonction, mais, après ce que j'en ai lu et l'analyse de mon administration, je peux d'ores et déjà vous dire que je ne partage pas entièrement les propos qui y sont tenus.

Cette étude ne semble pas prendre en compte les efforts consentis et les mesures prises par la Fédération depuis de très nombreuses années en faveur du développement et du soutien au sport de haut niveau. De l'avis général, ces mesures commencent seulement à porter leurs fruits. Vous avez parlé d'une quinzaine d'années. Pour moi, le point de départ est 2006 et le décret sur le sport de haut niveau.

Les moyens budgétaires et humains ont été augmentés il y a une dizaine d'années. C'est cela qui a permis à l'Administration générale du Sport d'optimiser son soutien au sport de haut niveau par une série d'initiatives. Ces dix dernières années, mes prédécesseurs, MM. Daerden, Eerdekens, Antoine et Collin, se sont appuyés sur ce décret pour intensifier leurs efforts.

Soyez convaincue que je prendrai le temps nécessaire pour effectuer les ajustements nécessaires en fonction des enseignements de Rio avec l'aide de l'administration, du COIB et des fédérations. Nous pouvons d'ores et déjà nous réjouir et constater ensemble que, sur le plan quantitatif, la délégation des sportifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles présents à Rio s'élevait à 39 athlètes sur un total de 109 et ce dans une douzaine de disciplines, à savoir l'athlétisme, le badminton, le cyclisme sur route, le sport équestre, le golf, le hockey, le tir aux clays, le judo, le taekwondo, la natation, le triathlon et la voile.

À Rio, le poids de la Fédération Wallonie-Bruxelles était de 35,7 % de la représentation belge. À Londres, il était de 34,7 %; à Pékin, de 31,9 % et à Athènes, de 19,6 %. Nous ne pouvons que nous réjouir de cette croissance et de la diversité des disciplines représentées. Ces deux éléments doivent nous encourager à poursuivre dans la voie lancée depuis 2006 en ce qui concerne le soutien au sport de haut niveau et à l'améliorer encore.

J'en viens au programme du professeur Reiche sur les axes à développer en politique sportive. Ses propositions peuvent certes apparaître séduisantes, mais il faut aussi tenir compte de notre propre organisation et de nos sensibilités. Il faut notamment se demander si la piste de la spécialisation à outrance retenue par le professeur est notre idéal de développement sportif. Mes prédécesseurs n'y étaient pas favorables puisqu'ils ont soutenu une série de fédérations et, donc, une multitude de disciplines, via des plans-programmes et un nombre important de subsides ponctuels. Comme vous le savez, en Fédération, l'organisation du sport et son subventionnement sont régis par le décret du 8 décembre 2006.

À l'entame de cette nouvelle olympiade, nous avons convenu, avec les fédérations, un nouveau cadre de subventionnement des fédérations sportives, en ce qui concerne le sport de haut niveau, dans le contexte de ce décret. J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer ce point, notamment à la faveur d'une question de Mme Defrang-Firket. J'ai aussi pu communiquer le cadre définitif à cette assemblée ainsi qu'aux fédérations sportives, en juin dernier.

Brièvement, pour répondre à votre question sur les plans-programmes, il s'agit d'adopter un processus d'objectivation des montants alloués aux fédérations sportives, et ce pour répondre notamment aux remarques formulées par la Cour des comptes, dans son premier cahier d'observations, en faveur d'une plus grande transparence du subventionnement.

Les objectifs que je vise sont, je le répète, la responsabilisation de tous les acteurs fédéraux, la professionnalisation des fonctions techniques, notamment en ce qui concerne les directions techniques, la simplification de l'aspect administratif qui pèse manifestement sur les clubs et les fédérations et, enfin, la volonté de satisfaire au cahier de revendications de l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) pour l'avenir du sport francophone.

Ces lignes de force résultent de certains constats et d'une réflexion menée par mon administration lors d'ateliers participatifs avec les fédérations sportives. Notre volonté était de les associer à la réflexion et de recueillir leur adhésion, en vue d'aboutir à une véritable confrontation d'idées, au sein de la coupole «Sport de haut niveau» mise en place, en 2015, par mon excellent

prédécesseur, René Collin.

Quatre thématiques avaient alors été développées: le nouveau mode de subventionnement via une catégorisation des fédérations, la lettre de mission et de profil en fonction du directeur technique, la procédure d'octroi du statut de sportif de haut niveau et la simplification administrative.

Pour reprendre les suggestions du professeur Reiche, on pourrait dire que le système de catégorisation des fédérations que j'ai souhaité instaurer peut être assimilé au système sélectif et spécialisé qu'il évoque lui-même dans son étude, mais en restant ouvert à tous les sports en progrès. Il ne s'agit pas de figer les situations définitivement.

J'en viens à un élément important auquel vous êtes, à juste titre, attachée, à savoir la présence des athlètes féminines belges à Rio. Nous souhaiterions tous atteindre la parité – le taux de 31 % ne doit pas nous faire honte, en comparaison à d'autres pays –, mais la marge de progression est certaine. À côté de la féminisation se pose aussi la question de la diversité à laquelle il faudra un jour s'intéresser. En effet, on constate que les délégations ne sont pas toujours à l'image de la population et de notre jeunesse. Parfois, on retrouve certaines catégories dans certains types de sports. Une réflexion mériterait d'être menée sur l'accès au sport pour tous.

La résolution de soutien au sport féminin adoptée lors de la dernière séance plénière cet été sera bien évidemment une source d'inspiration. J'ai d'ailleurs relancé les concertations avec la ministre de l'Égalité des chances sur ce thème.

Enfin, vous évoquez la question très importante de la détection. Le mode de subventionnement via la catégorisation permettra à certaines fédérations de développer des programmes de détection.

Je me dois également de rappeler l'existence du projet *Be Gold* créé en 2004 et financé, à la fois, par les trois Communautés, l'État fédéral via la Loterie nationale et le COIB. Le but premier de ce projet est précisément de subventionner des projets fédéraux liés à la détection de jeunes talents. Pour donner un ordre d'idée, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient ce projet à concurrence de 500 000 euros par an. Il me semble que ce projet commence à porter ses fruits aujourd'hui.

Comme je l'ai indiqué au COIB et aux fédérations, je souhaiterais que la détection de talents soit plus efficace dans les quartiers et dans les écoles. Pour ce faire, il s'agit de construire des ponts et d'instaurer une politique de transversalité.

Je citerai quelques chiffres qui doivent nous inciter à poursuivre notre investissement: aux Jeux olympiques de Pékin, seize sélectionnés sur 97 provenaient de *Be Gold*, soit 16 % des sélectionnés; à Londres, ils étaient 52 sur les 121 sélectionnés, soit 43 %; à Rio, cette proportion

s'élevait à 66 sur 109, soit 61 %. L'émergence de nouveaux talents, parmi ces 66 sélectionnés, s'illustre notamment à travers des athlètes tels que Nafissatou Thiam, les frères Borlée ou encore l'équipe des hockeyeurs.

Il n'est nullement question de nous endormir sur nos lauriers. Tous sont d'accord pour dire qu'il reste du travail à accomplir. Les résultats montrent néanmoins que nous sommes sur la bonne voie. J'attribue les excellents résultats, lors des derniers Jeux olympiques et paralympiques, au travail mené par tous mes prédécesseurs.

Les résultats des Jeux paralympiques méritent d'être davantage soulignés. J'ai, pour ma part, pris une leçon d'humilité en voyant les performances de nos athlètes paralympiques qui sont de grands sportifs et qui, à ce titre, méritent tout notre respect.

Pour en venir aux questions de M. Crucke, la Commission 14 qui octroie les statuts aux espoirs sportifs, aux sportifs de haut niveau et aux partenaires d'entraînement ne doit pas être confondue avec la Plateforme olympique, présidée par Jean-Michel Saive, et qui rassemble le COIB, les ministres des Sports des différentes Communautés, l'Adeps et *Sport Vlaanderen*.

Le résultat du travail d'analyse des plans-programmes figure dans le projet *Olympia 2017-2020*. L'échéancier est de trois ans; l'objectif est de se mettre d'accord sur les stratégies à mettre en place ensemble, avec tous les partenaires, afin d'augmenter le nombre d'athlètes de haut niveau.

Au début, nous avons tous été dubitatifs sur le nombre de médailles que l'équipe belge allait pouvoir décrocher à Rio: certains sportifs sur lesquels se fondaient nos espoirs n'en ont pas obtenu; d'autres, en revanche, ont créé la surprise. C'est ce qui me fait dire que la capacité de progression est très grande. Pour certains athlètes, tels que Charline Van Snick ou Toma Nikiforov, le travail de préparation de quatre années se joue en quatre minutes. Pour peu que ces athlètes tombent sur un mauvais tirage, l'espoir de médaille s'envole.

J'ai la conviction que le potentiel est présent pour faire mieux encore. La responsabilité des politiques consiste à mettre en place des stratégies qui s'inscrivent dans le long terme et qui sont similaires de part et d'autre de la frontière linguistique.

**Mme Mathilde Vandorpe (cdH).** – J'ai profité des Jeux olympiques pour évoquer un dossier que je juge important. Je vous remercie pour les réponses détaillées que vous avez fournies et pour la motivation que l'on perçoit dans vos déclarations.

Vous reconnaissez également le travail de vos prédécesseurs; il est important que le poursuiviez et je m'en félicite. Incidemment, je me réjouis aussi de performances du sportif

paralympique mouscronnois Mathieu Loicq qui a eu la chance de décrocher des médailles précédemment et que nous avons soutenu cette année, avec malheureusement un peu moins de succès.

Je ne manquerai pas de revenir sur le dossier.

**Mme la présidente.** – L'incident est clos.

## 2 Questions orales (Article 81 du règlement)

### 2.1 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Dispositions prises dans le sport en cas de fortes chaleurs»

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Au début du mois de juillet, l'Association francophone de tennis (AFT) a adopté des dispositions particulières pour ses compétitions tennistiques en cas de fortes chaleurs.

Par exemple, des zones d'ombre ont été aménagées sur les terrains et pour les arbitres, des temps de récupération plus longs ont été prévus, la mise à disposition d'eau fraîche en suffisance a été assurée, etc.

D'autres fédérations sportives dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont-elles mis en œuvre ce type de mesures?

Vous êtes-vous personnellement assuré de la mise en place de «plans chaleur»?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Dans le cadre de la santé publique, je veille à ce que la pratique sportive soit organisée dans les meilleures conditions possible. Par ailleurs, vu les effets connus de la chaleur et de l'ozone sur la santé, plusieurs initiatives ont été prises. Dès juillet 2015, l'administration générale du Sport a diffusé sur son site internet et via sa lettre d'information, une communication intitulée *Sport et canicule, soyons prudents*. Révisée par un médecin du sport, elle a fait l'objet d'une nouvelle publication en juillet et en août 2016 en page d'accueil du site internet de l'Adeps et sur les réseaux sociaux. La direction de la coordination des centres sportifs a par ailleurs diffusé des consignes à suivre en cas de vagues de chaleur et de pics d'ozone dans l'ensemble des centres sportifs de l'Adeps.

Des conseils et des informations sont également donnés aux futurs cadres sportifs lors des formations dispensées par l'Adeps. Quant aux

fédérations sportives, même si elles sont reconnues et subventionnées par mon administration, il est important de rappeler qu'elles décident elles-mêmes des informations qu'elles communiquent à leurs membres, y compris sur les pics de chaleur et d'ozone, dans le cadre de la pleine autonomie de gestion dont elles bénéficient.

Enfin, Madame la Députée, vous n'ignorez pas que le plan fédéral «Fortes chaleurs et pics d'ozone» de 2005 a été mis à jour en 2016 par le SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement. Ce plan est géré par l'État fédéral en collaboration avec le niveau régional des entités fédérées, Bruxelles Environnement pour la Région de Bruxelles-Capitale et la DG05, Pouvoirs locaux, Actions sociales et Santé pour la Région wallonne.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Je vous remercie pour votre réponse et tenais à souligner l'initiative de l'AFT. Il est toujours utile de rappeler les consignes dans de telles circonstances. Vous dites qu'elles figurent sur le site de l'Administration générale du Sport et de l'Adeps. Évidemment, si on ne visite pas leur site, on n'a pas accès aux consignes. Dès lors, je me demande dans quelles mesures ces recommandations ont été suivies.

### 2.2 Question de M. Vincent Sampaoli à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Perspective pour le Fonds des Sports»

### 2.3 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Fonds des Sports»

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

**M. Vincent Sampaoli (PS).** – Le Fonds des Sports est un outil indispensable pour le financement de la politique sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles, raison pour laquelle je m'y suis toujours intéressé.

J'ai, à de nombreuses reprises, exprimé mes craintes quant à sa pérennité vu le rythme effréné des dépenses décidées par vos deux prédécesseurs en dehors de toute disposition décréte.

Quelles sont les perspectives financières du Fonds des Sports pour la deuxième partie de la

législature? Qu'en sera-t-il des différents plans financés par le Fonds en dehors de tout décret? Qu'advient-il de la subvention Loterie nationale qui alimente le Fonds pour les années futures et qui dépend du gouvernement fédéral?

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Comme vient de le souligner M. Sampaoli, le Fonds des Sports est un outil utile et efficace de la politique sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'important est de savoir ce que l'on en fait en évitant évidemment les dérives et les abus qui ont pu être constatés jusqu'ici.

Pouvez-vous nous faire le point sur l'utilisation de ce Fonds depuis votre entrée en fonction et depuis les dernières questions qui vous ont été posées en commission?

Avez-vous rencontré l'administrateur du Fonds des Sports pour faire le point avec lui sur l'évolution des recettes et des dépenses? Quelles évolutions concrètes et à court terme sont-elles attendues?

Pouvez-vous nous garantir que les trois sources d'alimentation actuelles suffiront pour assurer la pérennité du Fonds?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Nonobstant le fait que vous ayez décidé ce matin qu'il y aurait une présentation du Fonds par l'Administration lors de cette commission, je peux vous confirmer que le Fonds des Sports constitue un outil de gestion important pour la politique sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles et que, depuis mon entrée en fonction, mon cabinet est en contact permanent avec l'Administration générale du Sport à propos de l'utilisation de ses moyens dans la mesure où le Fonds se trouve face à une situation de trésorerie alarmante.

Les réserves disponibles ont en effet diminué considérablement ces dernières années, passant de près de 19 millions d'euros en 2012 à 4 530 000 euros estimés au 31 décembre 2016.

L'objet principal du Fonds des Sports est de recevoir les recettes des stages sportifs et de payer les factures des centres Adeps, comme le paiement des moniteurs non permanents, l'achat de nourriture pour les internats et les fournitures pour les hébergements.

Pour ce faire, le Fonds doit disposer d'une réserve de roulement d'environ 4 millions d'euros.

Globalement, les recettes et dépenses de fonctionnement des centres sportifs s'équilibrent et le résultat annuel de ces opérations est systématiquement positif depuis de très nombreuses années.

Pour 2016, un premier bilan de fréquentation des stages d'été en externat semble positif : on observe en effet une augmentation de 3,7 % des inscriptions par rapport à 2015.

Ce sont d'autres dépenses à charge du Fonds qui entraînent la consommation des réserves et qui, à ce jour, risquent d'entraîner des problèmes de trésorerie.

La décision de mes prédécesseurs de mettre à charge du Fonds des Sports, sur les deux exercices précédents, le complément plan-programme destiné aux fédérations sportives à hauteur de 1 790 000 euros, ainsi que, ces quatre dernières années, un montant de 500 000 euros destiné au projet *Be Gold* Jeunes Talents, a affecté les réserves disponibles du Fonds.

Pour rappel, un article budgétaire du budget ordinaire du sport est identifié pour ses dépenses. Par ailleurs, divers plans sportifs lancés par mes prédécesseurs, hors du cadre décréto, ont été ou sont encore financés par le Fonds des Sports. Je vous citerai le plan «Foot» qui représente 1 850 000 euros et les conventions «Cyclisme», pour 1 500 000 euros en vigueur jusqu'à 2018.

Autre mauvaise nouvelle, la dotation versée par la Loterie nationale devrait être réduite de plusieurs centaines de milliers d'euros, alors qu'elle s'élève à ce jour à 3 425 000 euros.

En conséquence, les prévisions pour les exercices 2016 et 2017 s'annoncent déficitaires, à hauteur de 2,5 millions d'euros par exercice. Les perspectives financières du Fonds des Sports sont très préoccupantes et comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, j'ai pris l'engagement de produire une épure budgétaire claire et transparente dans le cadre du budget 2017.

Je propose de rétablir en 2018 un équilibre budgétaire grâce à différentes mesures et, tout d'abord, rapatrier le montant annuel versé par le projet *Be Gold* sur l'article de base qui lui est dédié dans le budget ordinaire du sport et rapatrier le complément plan-programme pris ces dernières années sur le Fonds sur l'article budgétaire 33.21.35 du budget ordinaire du sport également dédié à cet effet. Nous verrons tout cela beaucoup plus dans le détail au moment du budget et, probablement, lors de la présentation que vous avez souhaitée.

Compte tenu des engagements, promesses et attentes légitimes des acteurs sportifs, il m'est bien sûr impossible de mettre fin brutalement aux divers plans initiés. Ces derniers devront néanmoins s'inscrire dans un cadre budgétaire compatible avec le besoin d'équilibre du Fonds des Sports.

Voilà les éléments que je pouvais vous communiquer et qui m'ont été adressés par l'administration des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**M. Vincent Sampaoli (PS).** – Je note, Monsieur le Ministre, que vous confirmez la non-gestion du Fonds des Sports par vos prédécesseurs au cours de ces dernières années.



Comme vous, je pense qu'il faut absolument prendre des mesures pour que l'on affecte les dépenses du Fonds des Sports à ce pour quoi il a été créé.

Je suis parfaitement d'accord avec vous sur le fait qu'il faut recréer des allocations de base spécifiques pour le projet *Be Gold* et pour les autres dépenses sportives dans les différents plans-programmes.

Enfin, je suis encore d'accord avec vous sur le fait qu'il sera impossible de revenir à un équilibre avant 2018 puisque, pour certaines disciplines sportives, des conventions ont été signées jusques et y compris l'année 2017. C'est le cas des deux équipes cyclistes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Je vous remercie, Monsieur le Ministre. Moi aussi, je souhaite souligner plusieurs avancées positives pour l'utilisation de ce Fonds. Il est absolument indispensable que l'on retrouve un maximum de transparence et d'objectivité dans l'attribution des moyens. C'était d'ailleurs un des griefs soulignés par la Cour des comptes à plusieurs reprises.

Vous vous engagez aussi à réaliser une épure budgétaire initiale claire et transparente, ce qui permettra un contrôle parlementaire beaucoup plus aisé qu'actuellement. C'est aussi une avancée positive.

Vous aviez aussi annoncé à l'époque un contrôle plus rapproché et renforcé avec huit comptables spéciaux désignés pour opérer des contrôles sur place. J'espère qu'ils réaliseront le travail que l'on attend d'eux pour aboutir à un maximum de transparence et que toutes ces intentions louables seront traduites rapidement en actes dans le prochain budget.

**2.4 Question de M. Vincent Sampaoli à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Salle indoor d'athlétisme de Louvain-la-Neuve»**

**2.5 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Centre sportif de haut niveau»**

**Mme la présidente.** – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

**M. Vincent Sampaoli (PS).** – Monsieur le Ministre, en avril dernier, j'interrogeais votre prédécesseur au sujet de la réunion de clôture de l'enquête publique relative au projet de salle indoor d'athlétisme à Louvain-la-Neuve. En réponse à ma question, le ministre Collin expliquait que le dossier suivait normalement son cours et que le fonctionnaire délégué devait remettre un avis sur le projet final fin juin.

Pouvez-vous me parler de l'évolution du dossier? Le fonctionnaire délégué a-t-il remis un avis positif sur le permis? A-t-on maintenant une idée précise des dates de début et de fin des travaux?

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Monsieur le Ministre, dans le dossier du centre sportif de haut niveau, ou plutôt de la salle indoor d'athlétisme de Louvain-la-Neuve – puisque c'est à cela qu'a été réduit le projet –, les derniers éléments indiquaient que l'on attendait l'avis du fonctionnaire délégué. Celui-ci a-t-il remis son avis? Où en est-on dans ce dossier? Quand les travaux pourraient-ils débiter?

Qu'en est-il pour les autres sports et fédérations sportives qui devaient rejoindre le centre sportif de haut niveau? Quelles sont les possibilités de développement laissées à ces fédérations ainsi «mises de côté» avec l'abandon du projet de centre sportif et sa transformation en une unique salle indoor d'athlétisme? Confirmez-vous que plusieurs fédérations ont choisi de se développer à Liège, aux centres sportifs du Sart-Tilman, proches du CHU de Liège et de l'ULg?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Le permis d'urbanisme pour la construction de l'infrastructure couverte destinée aux sports de haut niveau (ICSHN) a été octroyé le 24 juin 2016. Il est assorti de quelques conditions qui concernent notamment les aménagements des abords.

Le délai de recours auprès du gouvernement wallon étant arrivé à échéance, le service général des Infrastructures non scolaires jouant le rôle d'assistant à la maîtrise de l'ouvrage pour le compte de la SA Sofinpro et le groupement d'opérateurs économiques chargé d'effectuer à la fois les études de conception et les travaux de réalisation de l'ICSHN s'emploient à finaliser le dossier d'exécution permettant de lever les différentes conditions que je viens d'évoquer.

Considérant que les travaux pourraient commencer dans quelques mois et que le délai pour leur réalisation, l'établissement des plans définitifs et du dossier d'après-travaux est de 310 jours ouvrables, il est toujours permis d'espérer que l'ICSHN puisse être livré en 2018. Pour rappel, la décision de dédier une infrastructure indoor uniquement à l'athlétisme revient à mon prédécesseur, le ministre Antoine.

Par ailleurs, un vaste projet de rénovation de nos installations sportives sera prochainement entamé. Les exigences liées à une pratique sportive de haut niveau seront évidemment bien prises en compte. Il faut également noter qu'au sein du centre sportif Le Blocry à Louvain-La-Neuve, une salle permanente de judo a été construite au bénéfice de la Fédération.

Comme vous l'évoquez, plusieurs fédérations sportives ont mis en place des centres de formation sur le site du Sart-Tilman dans notre centre Adeps du Blanc Gravier. Il s'agit des fédérations de rugby, de handball, de volleyball, de natation et de badminton. Ces différents centres regroupent 77 sportifs: 37 en rugby, 17 en handball, 10 en volleyball, 6 en natation et 10 en badminton.

Des fédérations ont également opté pour d'autres implantations: le basketball au centre Adeps de Jambes – 46 jeunes –, le tennis – 6 jeunes – et la gymnastique – 23 jeunes – au centre Adeps de Mons.

Ces centres de formation bénéficient des conditions d'entraînement indispensables, d'un internat avec tarification privilégiée et d'une mutualisation de certains services: éducateurs, transports scolaires, suivi médical et paramédical...

Par leur statut de sportif de haut niveau ou d'espoir sportif, tous ces sportifs font l'objet d'aménagements scolaires dans l'établissement qu'ils fréquentent.

Il y a, enfin, le centre de formation de la Fédération de tennis de table établi à Blegny.

Tous ces centres de formation sont soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers les plans-programmes de leur fédération.

Pour conclure, le développement de ces centres et leur niveau d'excellence font évidemment partie intégrante des priorités de mon administration qui réalisera d'ailleurs prochainement un audit visant à en optimiser le fonctionnement.

**M. Vincent Sampaoli (PS).** – Je me réjouis que les travaux de la salle indoor puissent débiter dans des délais relativement brefs.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Je trouve les échéances extrêmement floues. Depuis le temps que l'on discute de ce dossier, on n'y voit pas beaucoup plus clair.

Je constate que cinq disciplines sont en train de se développer sur le site de Liège et je m'interroge sur le choix de départ qu'était Louvain-La-Neuve. On assiste à une dispersion: Blegny, Jambes, Mons, Liège... Le choix initial était-il opportun? Poser la question, c'est y répondre.

## 2.6 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promo-

## tion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Bilan des JO de Rio pour les sportifs de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Les Jeux olympiques de Rio se sont clôturés il y a un mois maintenant.

Le président du COIB, Pierre-Olivier Beckers, s'est réjoui du bilan de la délégation belge. Si la Belgique n'avait récolté que quatre médailles à Londres pour une soixantième place dans le tableau des nations, elle en a récolté six à Rio, accompagnée d'une trente-cinquième place. Je ne voudrais pas briser cette euphorie, car les résultats sont satisfaisants. Néanmoins, je souhaiterais relever cinq points.

On sait qu'en Belgique, le sport est communautarisé: sur les six médailles belges, seule une et demie a été gagnée par un sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles: Nafi Thiam et l'équipe de hockey.

Monsieur le Ministre, quel bilan tirez-vous des JO de Rio? Vous en avez déjà révélé une partie. Pouvez-vous me donner davantage de détails? Quelle évaluation la Plateforme olympique a-t-elle donnée de la performance? Son analyse était-elle différente de la vôtre?

Dans son communiqué de bilan des Jeux, le COIB plaide pour la concertation, qui a certes eu lieu, mais doit se poursuivre. Celle-ci «doit amener à faire des choix et ne pas nécessairement s'achever par un compromis qui n'a pas sa place dans le sport de haut niveau. Il faut faire des choix (notamment sur les sports à développer et soutenir) et nous en avons fait encore plus pour cette olympiade que pour les précédentes. Et il faudra encore en faire davantage...»

Comment ces choix s'opéreront-ils?

Quel bilan tirez-vous de l'arbitrage et de la présence d'arbitres de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Rio? On sait qu'une Bruxelloise a arbitré la finale du tournoi olympique féminin de hockey, ce qui est une très bonne nouvelle. Y en a-t-il eu d'autres? La prestation de ces femmes – et de ces arbitres en général – a-t-elle été soulignée pour tenter de susciter des vocations face au manque cruel d'arbitres pour les différents sports d'équipe?

Nous sommes tous déçus de la non-élection de Jean-Michel Saive à la Commission des athlètes du CIO. Il s'agit pour lui d'un deuxième échec puisqu'il avait échoué lors des Jeux de Londres. Cet échec a-t-il été analysé par vos services et le COIB? Les organes belges compétents ont-ils suffisamment soutenu notre ancien champion dans les actions de lobbying malheureusement nécessaires pour aboutir à des résultats à ce

niveau?

Enfin, à la fin des Jeux, nous apprenions que 50 000 visiteurs avaient visité la Rio House d'Ostende, le village olympique des fans du COIB. Comment la décision d'organiser ce village olympique à Ostende a-t-elle été prise? La population de la Fédération Wallonie-Bruxelles a-t-elle été suffisamment informée de la concrétisation de ce projet à Ostende? Pourquoi ce village olympique a-t-il été installé à Ostende et non, par exemple, à Bruxelles?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Soyez assurés que je prendrai le temps voulu avec l'administration, la fédération et le COIB pour tirer les enseignements de Rio et procéder aux ajustements qui s'avèreraient nécessaires et utiles. On peut d'ores et déjà se réjouir. Sur le plan quantitatif, la délégation sportive de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'élevait à 39 sur 109 dans une douzaine de disciplines. J'ai rappelé tout à l'heure le poids de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la représentation belge: 35,7 %. Pour rappel, il était de 34,7 % à Londres, de 31,9 % à Pékin et de 19,6 % à Athènes. On peut donc se réjouir de cette croissance, mais aussi de la diversité des disciplines représentées.

S'il faut remonter aux Jeux d'Atlanta en 1996 pour obtenir un nombre de médailles aussi élevé, il faut préciser que nos judokas en avaient raflé quatre à eux seuls alors qu'à Rio six disciplines étaient lauréates.

Sur le plan francophone, il est vrai que nous n'obtenons que deux médailles, mais lesquelles ! L'or pour Nafissatou Thiam et l'argent pour le hockey où les francophones étaient largement représentés. Nafissatou a simplement éclaboussé le monde entier par sa classe, sa précocité et sa capacité de progression gigantesque. Nos hockeys ont simplement confirmé leur statut de référence mondiale.

Il ne faut pas oublier non plus la performance de notre relais francophone 4 fois 400 mètres qui échoue au pied du podium pour trois centièmes de seconde. C'est ça qui est cruel dans le monde du sport. Certes, on rêvait de mieux encore. Les éliminations précoces de David Goffin, d'Anne Zagré, de Si Mohamed Ketbi ont laissé un goût amer. Autant d'années de sacrifice pour échouer aussi près du but, c'est évidemment très douloureux et difficile pour les sportifs, pour les spectateurs, pour les entraîneurs et pour les fédérations. J'ai la conviction cependant qu'on les reverra tous à Tokyo, car notre capacité de progression est vraiment réelle. C'est à la fois une génération confirmée qui n'a pas obtenu les médailles qu'on attendait d'elle et une génération qui émerge et qui a engrangé des résultats incroyables.

Ces éléments m'encouragent à poursuivre dans la direction empruntée par mon prédécesseur

pour ce qui concerne le soutien au sport de haut niveau. En tout cas, la direction prise dans notre pays, tant en Communauté française qu'en Communauté flamande, ne s'apparente pas à la tendance à la surspécialisation des Pays-Bas, de la Hongrie ou du Royaume-Uni.

Vous le savez, dans notre Fédération, l'organisation du sport et son subventionnement sont régis par le décret de 2006 porté à l'époque par Claude Eerdekens.

J'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de détailler, ici et auprès des fédérations sportives, les nouvelles modalités de subventionnement qui allaient être mises en œuvre pour soutenir davantage les fédérations.

Pour rappel, le critère de réussite dans les grandes compétitions internationales, particulièrement les JO, est central. Cela ne signifie pas que l'on soutienne uniquement une ou deux disciplines avec pour seul objectif d'augmenter notre nombre de médailles. Celui-ci est plutôt un thermomètre, un baromètre et non un objectif unique au détriment de la diversité sportive de notre pays.

Quant au communiqué du COIB sur le bilan des Jeux, je rappelle que la concertation existe. Une analyse complète sera opérée conjointement avec le COIB et mes services. Par ailleurs, des réunions régulières ont lieu via la plateforme olympique où je rencontre mes collègues flamands et germanophones et le COIB, les réunions de la commission ABCD et des séances de travail plus techniques.

Quant aux arbitres, je suis particulièrement fier de ces six arbitres qui ont officié au plus haut niveau. Si Laurine Delforge, qui a œuvré lors de la finale dames de hockey, a été la plus médiatisée, Freddy Smets était quant à lui membre du Comité d'appel Jumping en équitation; Arturo Di Giacomo était l'arbitre principal de la demi-finale de volley-ball masculin; Xavier Jacquemin officiait comme juge jusqu'en demi-finale en tennis; Isabelle Meunier en tennis de table a arbitré la finale simple dames et le match pour la médaille de bronze en équipes hommes; Abdelhak Chbib a arbitré toutes les compétitions en taekwondo jusqu'en finale. La presse n'en a pas suffisamment parlé, je le regrette, d'autant que le niveau d'expertise mondial atteint par nos arbitres est reconnu comme exceptionnel. J'ai décidé de les mettre en évidence lors d'une cérémonie qui leur sera prochainement dédiée. L'arbitrage est une composante essentielle de notre organisation sportive. Il garantit la compétition et l'organisation de notre système sportif. Nous manquons d'arbitres, c'est évident. Il faut susciter des vocations.

Dans ce sens, à travers nos centres Adeps, le nouveau projet pédagogique développé par mon administration prévoit des stages dédiés à la promotion de l'arbitrage. Des dispositions relatives aux congés des arbitres travaillant dans l'enseignement ou dans des fonctions publiques

ont été prises. Enfin, l'octroi du statut d'arbitre figure parmi mes projets de révision du décret du 8 décembre 2006.

Par ailleurs, je regrette comme vous que Jean-Michel Saive n'ait pu être élu à la Commission des athlètes du CO. Cette élection aurait été pour lui l'aboutissement de sa carrière. Il faut savoir que seuls les athlètes participant au jeu ont le droit de vote. Il n'appartient pas aux pouvoirs publics d'exercer la moindre pression à cet égard. Peut-être aurait-il fallu mettre en place une stratégie. Les responsables politiques ont des relations qui devraient parfois être exploitées.

À propos du village olympique du COIB, lors des Jeux de Londres, une *Belgian House* avait été installée dans la capitale londonienne. De nombreux supporters belges pouvaient ainsi côtoyer les athlètes et vivre avec eux les directs sur grand écran. Vu la distance qui nous sépare de Rio et la disparité des sites de compétition, une telle initiative aurait été inopérante. Le COIB a décidé d'installer une *Rio House* du 5 au 21 août sur une plage d'Ostende afin de vivre l'atmosphère des Jeux de Rio. De nombreuses manifestations y ont été organisées en présence de plusieurs anciens Olympiens.

Pourquoi avoir choisi Ostende plutôt que Bruxelles ou Liège? Les francophones sont très nombreux à fréquenter notre côte. Par ailleurs, l'occasion est ainsi offerte aux clubs et aux supporters de vivre pleinement l'atmosphère de Rio, de s'imprégner de l'ambiance extraordinaire du *Belgian team* et de se transporter sur les plages mythiques de Copacabana en suivant les exploits de nos athlètes.

Enfin, en ce qui concerne les répercussions des Jeux chez les jeunes, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des dirigeants de deux fédérations francophones qui ont obtenu des médailles tant en athlétisme qu'en hockey, et je puis d'ores et déjà vous assurer qu'elles s'attendent à une progression de leurs affiliations d'au moins 10%.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Monsieur le Ministre, si le tableau des médailles n'a en soi aucune valeur, qu'on le veuille ou non, il est reconnu par tous comme un indicateur de la bonne santé du sport pour un pays. C'est d'ailleurs sur cette base que tout le monde se prononce – tant la presse que le Comité national olympique, les responsables politiques ou les fédérations. C'est l'occasion de commenter la politique sportive d'un pays ou d'une région.

Il est dommage de lire encore dans la presse qu'«il ne faut pas relâcher l'effort, surtout au sud du pays où la culture du sport de haut niveau, la vision et la volonté politique pour y arriver ont toujours beaucoup de retard par rapport au nord». J'espère qu'un jour, on ne parlera plus en ces termes de la politique sportive en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cela véhicule une image réductrice de nos réalisations.

Valoriser les arbitres est essentiel si l'on veut susciter des vocations. Vous avez avancé l'idée d'une cérémonie. Rassembler des témoignages de ces personnes serait plus parlant qu'une cérémonie à laquelle tout le monde ne participera pas – sans parler de son coût. On pourrait peut-être réaliser des capsules vidéo qui seraient véhiculées par les réseaux sociaux et différents sites en relation avec le monde du sport et qui toucheraient un public plus large.

Je pensais à Bruxelles pour valoriser la ville avec un événement rassembleur. Si vous l'organisez à Ostende, cela visera des personnes qui ont déjà la chance de partir en vacances alors qu'à Bruxelles, on pourrait toucher un certain public qui pourrait ainsi se divertir dans un contexte enchanteur. Nous atteindrions un double objectif.

Vous dites que nous avons eu « peu de médailles, mais lesquelles » ! Je pense qu'il n'y a pas de petite ou de grande médaille, cela représente beaucoup d'efforts et de sacrifices. Il faut valoriser tous les sportifs et toutes les récompenses.

## 2.7 Question de M. Bertin Mampaka Mankamba à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Pérennisation de l'événement FrancoSports»

**M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH).** – Votre prédécesseur a mis en place une nouvelle formule du Mérite sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a été renommée *FrancoSports*. La première édition de cet événement pendant lequel ces récompenses ont été remises a eu lieu au Country Hall de Liège en janvier 2016.

De l'avis général du secteur, cette soirée de remise des trophées aux sportifs de haut niveau a été un succès. Ce fut aussi une excellente occasion de médiatiser et de mettre à l'honneur nos sportifs, masculins et féminins, francophones de haut niveau.

Comptez-vous pérenniser cette célébration du sport francophone? Sait-on déjà aujourd'hui si la Fédération Wallonie-Bruxelles récompensera ses sportifs pour leurs excellentes performances de l'année 2016?

Le Mémorial Van Damme a été l'opportunité de récompenser quelques-uns de nos sportifs qui ont porté haut nos couleurs à Rio – malheureusement, par manque de lieu, il va être supprimé. Pensez-vous poursuivre dans ce sens en pérennisant la valorisation de nos sportifs francophones grâce aux *FrancoSports*? Cela me semble néces-

saire. Tous n'ont pas pu aller à Rio, mais ne manquent pas de mérite pour autant.

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les *FrancoSports* ont été lancés en 2001 par le ministre des Sports de l'époque, Rudy Demotte. La Fédération des télévisions locales de Wallonie et de Bruxelles avait proposé au secteur du sport de mettre chaque année nos sportifs francophones en valeur lors d'une soirée de remise des trophées des Mérites sportifs.

De 2001 à 2014, ces Mérites ont été organisés en partenariat avec les douze télévisions locales en étroite collaboration avec l'Adeps. Un système de tournante avait été mis en place dans les différentes provinces. C'est ainsi que cette cérémonie s'est tenue à Namur, Durbuy, Nivelles, Tournai, Charleroi, Marche-en-Famenne, Liège, Bruxelles, Mons, Louvain-la-Neuve, et Verviers, et retransmise en direct sur tout le réseau des télévisions locales.

Mon prédécesseur en prenant ses fonctions a décidé de ne plus travailler avec les télévisions locales. En janvier 2016, il a modifié la formule et l'a renommée *FrancoSports*. Cette cérémonie s'est déroulée au Country Hall de Liège. L'avenir de cet événement n'est pas encore défini. Mon cabinet rencontrera prochainement les responsables de l'émission de l'époque diffusée sur le réseau des télévisions locales afin de connaître leurs intentions et savoir s'ils sont éventuellement encore partants.

Si vous me le permettez, je reviendrai vers vous dans les prochaines semaines pour vous informer de ma décision.

J'ajouterai cependant que toutes les dépenses de communication doivent être évaluées à l'aune d'un budget déjà très serré. Pour le moment, la priorité consiste à tenter de rétablir l'équilibre du fonds pour continuer le travail auquel nous nous étions engagés.

Nous réfléchissons, nous étudions les possibilités budgétaires et nous regardons si des partenaires sont prêts à continuer l'opération avec l'administration.

**M. Bertin Mampaka Mankamba (cdH)**. – En tant que municipaliste, je peux vous dire que pas mal d'échevins des Sports, y compris de petites communes, organisent cette forme de récompense pour encourager les jeunes ayant réalisé des performances.

Ce serait dommage que la Fédération Wallonie-Bruxelles ne pérennise pas cet événement. Je vous encourage, en dépit de votre budget serré, à faire votre possible pour honorer celles et ceux qui ont fourni des efforts, sans être reconnus. Vous-même avez dit que le relais 4x100m nous avait permis d'arriver au pied du podium. C'est à des athlètes de cette envergure que s'adressent les

cérémonies du Mérite sportif.

En tant qu'ancien échevin des Sports de la Ville de Bruxelles, fonction que j'ai occupée durant dix ans, je sais qu'il est parfois possible de faire beaucoup mieux avec beaucoup moins d'argent. Si la communication est une contrainte budgétaire, vous pourriez peut-être trouver la logistique nécessaire auprès de certains bourgmestres ou échevins ou encore faire quelques coupes dans certaines dépenses inutiles afin de pouvoir maintenir une célébration d'hommage et de reconnaissance aux athlètes francophones.

## 2.8 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Rapport de la cellule multidisciplinaire hormones sur le dopage»

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR)**. – Selon le dernier rapport de la cellule multidisciplinaire hormones, le service de la police fédérale qui lutte contre le trafic de substances hormonales et la criminalité pharmaceutique et alimentaire, les amateurs de «gonflette» seraient de plus en plus nombreux à être accros aux stéroïdes. Ce sont «des produits ultra-dangereux et très (trop) accessibles, comme les androgènes (qui représentent 50 % des saisies en 2015) ou les hormones de croissance (25 %)», comme l'indique la *DH*, qui relayait les conclusions du rapport.

Ces conclusions sont plus qu'alarmantes: en 2011, on comptait 270 cas de dopage, contre 381 en 2014 et 432 en 2015, soit une augmentation de 60 % en quatre ans.

Avez-vous pris connaissance de cette étude?

Disposez-vous de chiffres propres à la Fédération Wallonie-Bruxelles? Combien de contrôles ont-ils été effectués chez nous et quel fut le pourcentage de personnes contrôlées positives? Que risquent ces dernières? Comment communique-t-on dans les salles de fitness pour expliquer aux sportifs ce qu'ils peuvent prendre légalement et, plus fondamentalement, ce qui est bon ou non pour leur santé? Comment encourage-t-on les magasins de compléments alimentaires, par exemple, à vendre strictement ce qui est autorisé? Des contrôles sont-ils effectués à ce niveau? Comment ces derniers sont-ils organisés, y compris dans les autres sports et compétitions amateurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Combien de contrôles ont-ils été réalisés en 2015? Combien de cas positifs dénombre-t-on?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de

la Promotion de Bruxelles. – Nous avons pris connaissance de l'étude évoquée, mais elle ne concerne que les contrôles de salles de fitness en Flandre. Nous ne disposons pas de chiffres pour la Fédération Wallonie-Bruxelles parce qu'en pratique, aucun contrôle n'est actuellement effectué dans ses salles de fitness, hormis sur demande d'un juge d'instruction. Cette absence de contrôle trouve sa cause dans l'organisation décrétales actuelle du volet disciplinaire des infractions de dopage. En Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont les fédérations sportives qui en sont responsables. Or de très nombreux adhérents aux salles de fitness ne sont affiliés à aucune fédération sportive. En cas de résultat anormal, ils ne pourraient pas être sanctionnés, ce qui n'aurait aucun sens.

Aussi, pour qu'on puisse également s'attaquer à cette forme de dopage et la sanctionner, y compris hors du cadre des fédérations, notre Organisation nationale antidopage (ONAD) travaille actuellement sur de possibles modifications décrétales à apporter dans ce cadre. L'objectif est aussi de prendre en compte l'incidence éventuelle du nouveau règlement européen sur la protection des données ainsi que les dernières modifications apportées par l'Agence mondiale antidopage (AMA) au travers de sa nouvelle version du standard pour les contrôles et les enquêtes. Notre objectif est de faire en sorte que ces changements de réglementation puissent être effectifs dans le courant de l'année prochaine. Dans l'état actuel de la réglementation et vu l'absence de conséquence possible aux contrôles, l'ONAD a décidé de n'en effectuer aucun dans les salles de fitness étant donné le ratio négatif entre leur coût et leur efficacité. En revanche, l'ensemble des chiffres relatifs aux contrôles antidopage réalisés en 2015 est disponible sur le site de l'ONAD, [www.dopage.be](http://www.dopage.be). Vous pourrez également y trouver toutes les statistiques pour le premier semestre de 2016. Elles ont été mises en ligne au début de la semaine passée.

Les contrôles de sportifs amateurs représentent environ 30 % des contrôles opérés dans notre Fédération, les 70 % restants concernent donc les sportifs d'élite. Le programme annuel de ces contrôles, leur ventilation entre disciplines sportives et le plan de répartition de l'ONAD se fondent notamment sur les statistiques de l'AMA et sur les cas positifs des années antérieures. L'objectif est de cibler au mieux les contrôles et de les rendre les plus efficaces possible. C'est ainsi que la répartition des contrôles et leur nombre par discipline sportive varient d'année en année. C'est une dynamique constante.

J'en viens aux risques qu'encourent les sportifs contrôlés positifs en vertu du code mondial antidopage que nous respectons et appliquons en Communauté française. La sanction de base pour la prise d'une substance interdite est de quatre ans de suspension, ramenée à deux ans s'il n'y a pas

d'intention au sens du code, c'est-à-dire de volonté ou de conscience du sportif de prendre une substance pouvant aboutir à une violation des règles antidopage. En cas d'absence de faute significative que le sportif devra démontrer, la sanction pourrait être encore réduite et se situer entre une réprimande et une suspension de deux ans maximum. En cas d'absence complète de toute faute ou négligence, par exemple dans le cas d'un sabotage, que le sportif devra démontrer, la période de suspension normalement applicable sera même éliminée, mais il y aura quand même violation de la règle antidopage sans sanction effective au sens juridique du terme.

Ces principes et ces sanctions valent donc déjà potentiellement pour tous les sportifs affiliés à une fédération francophone. L'objectif est qu'ils soient bientôt étendus aux sportifs francophones non affiliés. Je rappelle que l'information, l'éducation et la sensibilisation ne se limitent pas aux salles de fitness; elles sont bien plus larges.

Par exemple, les problématiques des compléments alimentaires, que vous évoquez, et des conduites dopantes sont abordées dans le cadre de la formation des moniteurs et des entraîneurs, lors des cours généraux. Il leur est notamment rappelé les règles de prudence à respecter et l'existence de labels de qualité, comme SPORT Protect, qui garantissent l'absence de substances dopantes dans un complément alimentaire.

Pour toute demande d'information d'ordre général ou particulier, notre site propose également une adresse mail, [info.dopage@cfwb.be](mailto:info.dopage@cfwb.be), qui permet de transmettre des réponses de professionnels, notamment de la santé, sur la composition des compléments alimentaires. C'est d'ailleurs par ce canal que nous sommes alertés de l'introduction de nouveaux compléments alimentaires sur notre territoire.

L'information sur la composition de ces compléments alimentaires ne relève pas de la législation relative aux médicaments, mais bien de celle des denrées alimentaires, qui relève des compétences du niveau fédéral, en particulier de l'AFSCA. Il en est de même pour leur vente, qui dépend du service public fédéral Économie. Finalement, les principaux leviers sont paradoxalement tenus par un autre niveau de pouvoir.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Monsieur le Ministre, si je comprends bien, il vaut mieux, à l'heure actuelle, fréquenter une salle de fitness en Wallonie plutôt qu'en Flandre, puisque les contrôles sont plus fréquents au nord du pays alors que chez nous, il n'y en a pas. Ces chiffres sont alarmants. La situation en Flandre ne doit pas être différente de celle constatée en Wallonie. Des mesures s'imposent et vous envisagez une modification décrétales. Nous vous encourageons à agir en ce sens.

Ces chiffres ne montrent qu'une petite partie de la réalité puisqu'on ne relate ici que les cas

défectés. À côté de cela, il y a aussi tous les sportifs qui ne se sont pas fait «pincer» et qui sont certainement très nombreux. Il y a une réelle ignorance quant à la légalité des produits et un travail d'information est encore nécessaire à l'égard des sportifs.

Vous dites que les leviers principaux se trouvent du côté de l'État fédéral, je ne partage pas votre opinion. J'estime que la Fédération Wallonie-Bruxelles a également un rôle à jouer dans le domaine sportif. Quant au dopage, il est nécessaire d'agir tous ensemble afin d'aboutir à des résultats et d'éviter des dérives.

**2.9 Question de M. Jean-Luc Crucke à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Football féminin»**

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Malgré leur défaite contre l'Angleterre, le parcours de nos représentantes féminines de football reste impressionnant. En effet, les *Red Flames* sont qualifiées pour l'Euro 2017, ce qui constitue un exploit et une première en matière de football féminin. Cela prouve aussi que nos sports collectifs se portent bien. On sait par ailleurs que le volley-ball s'est aussi qualifié, tant en ce qui concerne l'équipe féminine que masculine.

Toutefois, un élément m'interpelle. On retrouve au sein de l'équipe de volley-ball presque exclusivement des joueuses néerlandophones et très peu de joueuses wallonnes ou bruxelloises francophones. Est-ce également le cas pour l'équipe de football? Quelle est la composition de cette équipe, si on tient compte de l'origine linguistique des unes et des autres?

Comment la Fédération Wallonie-Bruxelles s'associe-t-elle à cet exploit? Quelle est la présence, l'implication de la Fédération dans le soutien apporté à l'équipe nationale belge féminine?

Monsieur le Ministre, je partage votre point de vue selon lequel le sport féminin n'est pas suffisamment médiatisé. La médiatisation a des conséquences sur les choix de la population en faveur d'un sport, en l'occurrence le football féminin. J'ai lu récemment qu'il y avait un nombre croissant de jeunes filles pratiquant officiellement le football, tant du côté flamand que du côté francophone.

S'agissant d'un événement comme l'Euro 2017, obtenez-vous des garanties de la part de la RTBF ou d'une autre chaîne publique quant à la diffusion de cet événement? Quelles démarches entreprenez-vous pour garantir cette télédiffusion?

Enfin, tout le monde s'accorde à dire que le championnat belge de football féminin est extrêmement pauvre, depuis que les Néerlandais ont mis fin à la *Beneleague*. Nos vedettes partent à l'étranger, mais si le championnat de Belgique n'est pas renforcé, ce phénomène ne fera que s'amplifier.

Quelles solutions envisagez-vous? La Fédération travaille-t-elle avec vous sur ce dossier? Les clubs francophones devront-ils un jour rejoindre le championnat français?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Il est en effet historique que notre équipe nationale féminine de football se qualifie pour l'Euro 2017 et nul doute que cela réjouira nos collègues qui ont beaucoup travaillé sur le sport féminin. J'espère que cette équipe excellera comme son équivalente masculine et donnera ainsi au football féminin la médiatisation nécessaire à son développement.

Certes, la génération talentueuse qui la compose est la première raison de sa qualification, mais n'oublions pas les efforts consentis depuis de nombreuses années par l'Union belge et l'Association des clubs francophones de football (ACFF) pour la promotion et l'encadrement des équipes féminines. Songeons à la professionnalisation du personnel, avec ses entraîneurs, entraîneurs de gardiens, kinésithérapeutes et managers, à l'encadrement médical et à la préparation physique.

En réponse à votre première question, je signale que neuf joueuses francophones sont reprises dans la sélection élargie des *Red Flames* et sept d'entre elles possèdent le statut de «sportive de haut niveau». La Fédération Wallonie-Bruxelles soutient ces joueuses francophones à travers le plan-programme de l'ACFF. Le développement du football féminin figure parmi les axes du plan stratégique de cette Association. Vous en trouverez le détail sur son site internet. Beaucoup de fédérations pourraient s'en inspirer. L'ACFF vient d'ouvrir à Liège son premier Foot-Élite-Études dédié au football féminin, en partenariat avec le FC Liégeois, l'Institut Sainte-Véronique et l'Institut provincial d'enseignement supérieur (IPES) de Seraing.

Enfin, dans le domaine de la formation, l'ACFF, soutenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, a développé des programmes spécifiques pour les futurs entraîneurs. La responsable de ce plan de développement au sein de l'ACFF est Aline Zeler, AESI en éducation physique, diplômée entraîneur UEFA B, membre de l'équipe nationale et recordwoman des sélections. J'y vois un gage de sérieux. L'ACFF a manifestement mis tous les atouts de son côté pour réussir.

Une équipe sur sept participe au championnat belge de Super League, deux sur quatorze en D1 nationale, trois sur quatorze en D2A et deux sur

quatorze en D2B. Cela peut paraître peu. Toutefois, l'évolution du nombre d'affiliés dans les clubs est significative. Elle démontre que les actions menées portent leurs fruits: 5 995 affiliés en 2012-2013 contre 8 004 en 2015-2016, soit une progression de 34 %.

La disparition de la Beneleague a effectivement provoqué le départ de talents vers d'autres lieux, mais il est fort à parier que grâce à l'accroissement progressif du vivier de base et de sa qualité, les systèmes de sélection et de stage augmenteront le niveau des joueuses et des compétitions, comme ce fut le cas pour le hockey il y a quelques années.

Comme vous, j'ose espérer que les médias accorderont à cet Euro 2017 l'importance qu'il mérite pour permettre au football féminin de bénéficier de la meilleure vitrine qui soit. Et qui sait, rêver d'une prochaine sélection olympique. J'ai eu l'occasion de voir plusieurs matches féminins et j'apprécie parfois plus ces rencontres que celles de football masculin de haut niveau pour lesquelles les joueurs sont beaucoup plus rémunérés.

**M. Jean-Luc Crucke (MR).** – Monsieur le Ministre, je partage votre point de vue sur la qualité du personnel qui entoure l'équipe et du travail réalisé par l'ACFF.

Je suis heureux d'apprendre que neuf joueuses de l'équipe nationale sont francophones. Reconnaissons que le Standard de Liège n'a pas été le dernier à fournir un effort. Je dis souvent que son équipe féminine est ce qu'il a apporté de mieux au football! (*Sourires*)

Les statistiques que vous nous avez données montrent qu'il n'y a pas assez de clubs. Nous en avons déjà parlé et j'estime que nous devrions obliger les clubs wallons à avoir une équipe féminine, en tout cas, ceux qui bénéficient de subsides publics. Tous ne le feront pas volontairement. Or, aujourd'hui, force est de constater un engouement pour le football féminin. Il faut que l'offre puisse répondre à la demande existante. J'aimerais que l'on étudie la question.

Enfin, par rapport à la médiatisation, je prends note de votre espoir qui est semblable au mien. Néanmoins, je pense que ce n'est pas suffisant. Je vous demande d'écrire à Michel Lecomte en votre qualité de ministre des Sports pour lui demander que cet événement soit télédiffusé. Une demande de votre part aura davantage de poids que ne l'aurait la mienne, même si nous pouvons très bien la faire à deux.

Je connais bien M. Lecomte. C'est une personne de qualité. Je suis persuadé que si vous faites cette demande, il fera tout pour y satisfaire.

## **2.10 Question de Mme Clotilde Leal-Lopez à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion**

### **de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Gestion des services publics de l'Aide à la jeunesse du Namurois»**

**Mme Clotilde Leal-Lopez (cdH).** – Récemment, j'ai été interpellée par une ASBL du secteur de l'aide à la jeunesse de l'arrondissement judiciaire de Namur.

L'ASBL en question s'interroge sur la politique de gestion des ressources humaines à l'administration générale de l'Aide à la jeunesse, et plus particulièrement la gestion des postes de responsables dans les services publics de l'Aide à la jeunesse du Namurois.

La conseillère responsable du service d'Aide à la jeunesse de Namur a signifié son départ à la pension à son administration en décembre 2014. Elle a quitté son poste en avril 2016 et, à ce jour, aucun remplaçant n'aurait encore été désigné.

Il en va de même pour le service de protection judiciaire de Namur où le directeur adjoint, nommé directeur à Marche, a quitté ses fonctions en février 2016. Depuis, aucun remplacement stable et durable n'aurait été organisé, sinon la présence, certains jours de la semaine, d'une directrice volante. Selon divers acteurs du secteur, c'est insuffisant vu la quantité de travail que le service doit gérer. L'organisation de ces deux services serait mise à mal, ainsi que le suivi des jeunes et de leur famille. La situation empêcherait plusieurs services privés d'exercer le mandat qui leur est confié.

Monsieur le Ministre, qu'en est-il de la situation actuelle? Pourquoi les procédures de remplacement semblent-elles si longues? Quelles solutions sont-elles envisagées à court, moyen et long termes pour faciliter le travail des acteurs de terrain et assurer le bon fonctionnement du secteur dans l'intérêt des jeunes?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Il est vrai que lorsque les remplacements dans les services d'Aide à la jeunesse (SAJ) et des services de Protection judiciaire (SPJ) n'ont pas lieu dans des délais raisonnables, cela peut avoir des conséquences directes sur la prise en charge des bénéficiaires de l'aide. Parfois, les procédures de recrutement peuvent prendre du temps. Sans vouloir incriminer personne, il est important de préparer l'avenir afin de mieux coordonner les remplacements des conseillers/directeurs de l'Aide à la jeunesse dont la présence est indispensable pour offrir une prise en charge adéquate aux jeunes et aux familles. À cet effet, des contacts ont été pris avec le ministre de la Fonction publique afin que des directives similaires puissent être données à nos administrations respectives. Nous souhaitons tous les deux mettre



de l'huile dans les rouages et aboutir à une procédure fiable permettant de raccourcir les délais.

En ce qui concerne la situation namuroise, Mme Martine Colpaine, conseillère de l'Aide à la jeunesse au SAJ de Namur a été admise à la pension le 1<sup>er</sup> mai 2016. Elle est actuellement remplacée définitivement dans ses fonctions par M. Jean-Vincent Couck, nommé conseiller de l'Aide à la jeunesse au SAJ de Namur depuis le 1<sup>er</sup> août 2016. Dans l'attente de cette désignation, le SAJ de Namur a pu bénéficier d'un renfort via la mobilisation de l'équipe des conseillers/directeurs adjoints volants de l'Aide à la jeunesse. M. Fabrice Roland, directeur adjoint au SPJ de Namur, a été désigné le 1<sup>er</sup> février 2016, via l'octroi de fonctions supérieures au SPJ de Marche, en qualité de directeur de l'Aide à la jeunesse. Il est désormais remplacé dans ses fonctions de directeur adjoint au SPJ de Namur par Mme Ingrid Gilles depuis le 15 septembre 2016. Dans l'attente de cette désignation, le SPJ de Namur a également pu bénéficier d'un renfort via la mobilisation de l'équipe des conseillers/directeurs adjoints volants de l'Aide à la jeunesse.

Une réserve de recrutement pour des emplois contractuels de conseiller/directeur adjoint de l'Aide à la jeunesse a été constituée par l'administration générale de l'Aide à la jeunesse (AGAJ) en concertation avec la direction générale de la Fonction publique et des Ressources humaines (DGFPRH). Les travaux relatifs à la constitution de cette réserve ont débuté dès le mois de mars 2016 et se sont terminés à la fin de mai 2016. La réserve est désormais opérationnelle. Une première consultation a été lancée par la direction des Ressources humaines dès juillet. Une deuxième consultation sera lancée dans le courant de ce mois. Cette réserve, désormais finalisée, permettra à l'avenir, durant une année, de faire l'économie de nouvelles procédures de sélection en vue de pourvoir à des emplois de conseiller/directeur adjoint temporairement ou définitivement vacants au sein des 26 SAJ et SPJ. Cette modalité permettra d'assurer de façon plus efficace et rapide le bon fonctionnement des SAJ et des SPJ en cas de départ à la pension ou d'un éventuel mouvement de personnel. Pour mémoire, j'ai également marqué mon accord pour augmenter de deux unités l'équipe des conseillers/directeurs adjoints volants de l'Aide à la jeunesse afin de pallier partiellement ce problème.

Un autre problème est la surcharge de travail du conseiller de l'aide à la jeunesse qui, tantôt doit s'occuper de situations individuelles, tantôt de prévention générale. Je tiens à rappeler que dans mon avant-projet de code, nous avons proposé au secteur d'affecter une personne à temps plein à la politique de prévention, et ce via la fonction de coordinateur d'arrondissement.

Ce coordinateur est essentiel pour assurer une cohérence à la politique de prévention que je souhaite mener. Cela aura pour conséquence, par

effet de dominos, de diminuer la charge de travail des conseillers de l'Aide à la jeunesse. Il me semble que nous avons à présent pallié ces difficultés qui représentaient un réel problème.

Quand je suis arrivé à la tête de ce département, des mesures n'avaient pas encore été prises pour tous ces remplacements. Cette réserve de recrutement est désormais constituée et nous pouvons y puiser, chaque fois que cela s'avère nécessaire, pour une durée d'un an.

**Mme Clotilde Leal-Lopez (cdH).** – Je vous remercie pour cette réponse précise et explicite. En effet, une directrice volante représente une source de difficultés quotidiennes au niveau de la gestion, car certains problèmes spécifiques peuvent difficilement être réglés par courriel ou par téléphone. Cela ne satisfait pas les souhaits du personnel, notamment dans les situations d'urgence.

Si l'on confie des missions, il faut également allouer des moyens permettant d'aboutir à ces objectifs. Vous en êtes tout à fait conscient, mais vous héritez de cette situation. Il est vrai qu'il s'agit d'un problème transversal dans la fonction publique en général.

Il me revient également qu'en date du 1<sup>er</sup> août, la conseillère de l'Aide à la jeunesse de Namur a été officiellement remplacée. Depuis peu, le service de Protection judiciaire de Namur disposerait par ailleurs d'un directeur adjoint effectif (ou d'une directrice) afin de remplacer le directeur adjoint parti pour Marche.

Aucune information officielle n'a été transmise. J'ai encore reçu un courrier à la fin de la semaine dernière et apparemment, aucune information ne circule. Le personnel est très inquiet et se pose des questions: ces recrutements vont-ils suivre? L'engagement de contractuels va-t-il se faire rapidement?

Un signal clair pourrait apaiser les inquiétudes. *(Colloque, hors micro, entre le ministre Madrane et Mme Defrang)*

**2.11 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Plan “MENA” de Liège»**

**2.12 Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communau-**

**taire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Évolution du dispositif de soutien à l'accueil des MENA par la Fédération Wallonie-Bruxelles»**

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Permettez-moi d'aborder un dossier qui concerne spécifiquement Liège, et plus précisément un bâtiment racheté par l'ASBL Solidarité Étudiants Tiers-Monde (SETM) qui va être affecté prochainement à l'accueil de quinze mineurs étrangers non accompagnés pour la mise en place d'un projet MENA.

Ce projet semble tout à fait louable, mais pose plusieurs questions. À partir de quand ces jeunes habiteront-ils ledit bâtiment?

Il semble qu'ils auront en moyenne seize ans, mais que certains d'entre eux seront peut-être plus jeunes. Qu'en est-il exactement du public visé?

Combien d'éducateurs seront-ils affectés à l'encadrement de ces jeunes? Cet encadrement sera-t-il permanent?

Selon le secrétaire général du CPAS de Liège, partenaire du projet, l'objectif est que ces jeunes s'intègrent et «s'épanouissent dans la vraie vie jusqu'à leur âge adulte». Concrètement, que va-t-il être mis en place pour que ces jeunes s'intègrent à notre société, apprennent, grandissent, évoluent et trouvent un travail?

Quel budget est affecté à ce projet?

Quelle information a été donnée aux riverains? En effet, le projet se situe en plein centre-ville.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).** – L'accueil des mineurs étrangers non accompagnés (MENA) reste un sujet important qui revient régulièrement à l'agenda de notre commission. À la fin de la dernière session parlementaire, nous avons encore eu un débat à cet égard. Au cours de ce débat, vous nous aviez fait part du rôle joué par la cellule de votre administration dédiée à cette problématique. Si nous avons eu l'occasion, à plusieurs reprises, de saluer les efforts du gouvernement pour débloquer des moyens, afin de contribuer à une meilleure prise en charge des MENA, nous avons également toujours insisté sur le fait que la réussite de cette entreprise ne pouvait se faire que sur la base d'une relation étroite avec le pouvoir fédéral, notamment.

Vous le savez, notre groupe soutient largement l'alternative que représentent les familles d'accueil. Sa mise en place via l'ASBL Mentor-Escale est donc un processus que nous suivons avec attention. Nous avons d'ailleurs eu l'occasion de la visiter, avec un membre de votre cabinet.

Cet été, un article de presse a fait état de quelques chiffres la concernant. On y relate des

prises de contact émanant de 350 familles. Parmi elles, soixante-six auraient entamé une procédure, vingt et une seraient prêtes à accueillir et quatre seraient déjà en situation d'accueil.

Monsieur le Ministre, confirmez-vous ces chiffres? Quel ratio cette offre représente-t-elle par rapport aux jeunes demandeurs? Quels sont les témoignages qui vous reviennent des premiers suivis? Y a-t-il un nombre maximum de placements au-delà duquel l'ASBL ne peut aller au risque de ne pas pouvoir assumer le versement de 400 euros par mois et par famille? Enfin, bien que sachant le caractère supplétif de l'Aide à la jeunesse quant à l'accueil des MENA par rapport à l'État fédéral, j'aimerais que vous me disiez si le protocole de collaboration avec l'État fédéral a connu des avancées concrètes depuis nos derniers échanges au sein de cette commission.

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vais tout d'abord répondre à la question de Mme Defrang. Il est vrai que la presse s'est fait l'écho durant les congés d'un projet d'accueil des MENA à Liège. Dans le cadre du plan «MENA» lancé l'année dernière, j'ai sollicité l'ensemble des services résidentiels agréés par l'Aide à la jeunesse pour savoir s'ils étaient en mesure d'accueillir des MENA sur la base du principe de solidarité et d'humanité afin de pallier le manque de places d'accueil de Fedasil. Certains services ont accepté d'accueillir des MENA, tandis que d'autres ont décidé de créer de nouvelles structures spécifiques pour héberger des MENA.

L'ASBL Solidarité Étudiants Tiers-Monde, qui a fait l'acquisition d'un immeuble à Liège, serait intéressée par un partenariat avec le CPAS de Liège, pouvoir organisateur d'un service résidentiel agréé par l'Aide à la jeunesse, pour organiser l'accueil de MENA. Mon cabinet les a rencontrés pour leur présenter le cadre de travail tel qu'il a été déterminé par la cellule MENA de l'Administration générale de l'Aide à la jeunesse en application de la convention signée avec Fedasil.

À ce jour, je n'ai reçu toutefois aucune proposition concrète de sorte que le projet ne démarrera vraisemblablement pas avant le début de l'année 2017. En l'absence de dossier introduit par ces opérateurs, je ne peux vous répondre sur le projet précis qui sera mis en œuvre, notamment en termes d'âge des jeunes, de taux d'encadrement et de budget. Il est toutefois vrai que les places créées à la suite de la convention avec Fedasil sont susceptibles d'accueillir des jeunes de moins de seize ans, voire des jeunes de moins de quatorze ans. C'est d'ailleurs en raison de l'arrivée de MENA de plus en plus jeunes que j'ai lancé le plan «MENA» auprès du gouvernement. Le budget et l'encadrement seront examinés au regard des dispositions communes pour l'ensemble des services résidentiels du plan «MENA» qui, en fait,

doivent se conformer à un guide de procédure élaboré par la cellule MENA.

J'en arrive aux questions de Mme Gonzalez et de M. du Bus. À l'heure actuelle, sept jeunes sont accueillis en famille. Depuis le début du projet en janvier 2016, 392 familles ont pris contact avec Mentor-Escale. Sur ces 392 familles, cent quarante-quatre ont suivi une session d'information et cent une sont en attente d'une telle session. Quatre nouvelles sessions sont prévues en octobre. Sur les 144 familles qui ont suivi une session d'information, soixante-cinq ont repris contact avec le service pour s'engager dans un projet d'accueil. Sur ces 65 familles, vingt-cinq ont terminé l'ensemble du processus de sélection, 25 autres sont encore en cours de sélection, trois ont postposé leur projet d'accueil et douze ont été orientées vers un autre projet ou simplement refusées. À l'heure où je vous parle, six familles accueillent en tout sept jeunes, une famille accueille deux frères et douze sont en cours d'appariement, c'est-à-dire que Mentor-Escale examine concrètement la possibilité de confier un MENA bien précis à une famille déterminée.

Au niveau des accueils en eux-mêmes, Mentor-Escale me rappelle qu'ils se passent bien. Jeunes, tuteurs et familles d'accueil jugent ces expériences positives. Quant à l'évaluation du projet, je vous informe qu'une réunion de suivi entre Mentor-Escale, mon administration et mon cabinet est prévue pour le mois d'octobre prochain.

Quant à la question de M. du Bus de Warnaffe relative au nombre de placements en famille d'accueil qui peuvent être réalisés, je vous informe que le projet avec Mentor-Escale prévoit 30 prises en charge de MENA et que le budget nécessaire au versement d'un subside mensuel de 400 euros à chaque famille d'accueil pendant l'année 2016 lui a été octroyé.

Enfin, en ce qui concerne votre question sur les avancées concrètes du protocole de collaboration avec l'État fédéral, la convention relative à l'accueil des MENA au sein des structures relevant de ce dernier a été conclue le 16 février 2016 avec Fedasil. Un comité d'accompagnement ayant pour mission d'en évaluer la mise en œuvre a été mis en place. Il s'est déjà réuni à deux reprises. Une nouvelle réunion aura lieu fin du mois d'octobre afin de proposer des adaptations éventuelles à la convention. Il appartiendra ensuite au gouvernement de décider de reconduire ou non la convention pour l'année 2017.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Dans ce dossier précis, l'inquiétude était due au fait que ni la Ville de Liège, ni Fedasil, ni la Croix-Rouge ne semblaient être au courant du projet. J'ai bien entendu que vous étiez en partenariat avec le CPAS de Liège. J'en conclus qu'il y avait donc un manque de transmission de l'information entre les différentes structures.

Par rapport aux réactions des riverains, il me semble important de miser sur une information adéquate. Le but n'est pas de demander l'avis des riverains, mais d'expliquer les raisons des choix qui s'imposent. Force est de constater que, lorsque les habitants sont pris de front et par surprise, cela suscite les pires inquiétudes, souvent infondées d'ailleurs. J'encourage dès lors toute démarche informative à l'égard des riverains pour remédier à ces angoisses.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).** – Monsieur le Ministre, j'apprécie que les chiffres que vous nous livrez aujourd'hui présentent déjà une amélioration par rapport aux chiffres repris dans la presse. Les données ont donc connu une évolution réelle: il y a davantage de familles qui se sont signalées, qui sont prêtes à accueillir un MENA et qui se sont inscrites dans le processus, et il y a donc davantage de jeunes qui bénéficient d'une famille. La presse fait état de quatre familles, et vous nous annoncez le chiffre de sept familles. La tendance est positive, ce qui traduit le succès de l'opération.

Ce qui pose question, c'est que sur 144 formations, seules 65 formations sont menées à terme et seules 25 familles restent dans le circuit. Ces chiffres peuvent être vus sous deux angles. D'une part, les critères mis en avant sont relativement stricts et témoignent d'une exigence de qualité quant au type d'accueil que doivent offrir les familles, ce dont je me réjouis. D'autre part, les familles non retenues font elles aussi preuve d'une grande générosité qu'il ne faut pas décourager. Il convient donc de donner suite à cette mobilisation et à cette forme de citoyenneté qui se concrétise à travers cette offre de générosité. Cette question mérite de faire l'objet d'une réflexion réelle.

Vous me dites que l'ASBL Mentor-Escale ne peut assurer le suivi que pour 30 jeunes pris en charge par des familles. Existe-t-il d'autres ASBL de ce type? Existe-t-il un réseau d'associations suffisant pour assurer ces prises en charge?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Oui, il existe d'autres associations actives dans le secteur.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).** – J'ai pris bonne note de votre réponse sur le protocole de coopération.

**2.13 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Kots pour jeunes en difficulté»**

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Début septembre, votre homologue chargé du logement et vous-même avez inauguré à Charleroi une dizaine de kots tremplins, destinés à des jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, pour les aider à prendre le chemin de l'autonomie.

Quelle est la part d'intervention de votre département dans le projet? Sur quelles bases intervient-il? Existe-t-il un lien avec la Maison de l'adolescent (Mado)? En vertu de quels critères un jeune peut-il bénéficier d'un kot? Quels sont les liens avec les CPAS?

Il me semble qu'une des conditions pour prétendre à un kot tremplin est de participer à un parcours d'insertion socioprofessionnelle. Quel est le taux d'insertion socioprofessionnelle des jeunes en question? Que se passe-t-il lorsqu'ils atteignent l'âge de 25 ans et qu'ils n'ont ni trouvé d'autre logement ni décroché d'emploi?

Si un locataire ne satisfait plus à une des conditions précitées, peut-il être expulsé du kot tremplin qu'il occupe?

Enfin, outre l'insertion socioprofessionnelle, qu'apprennent ces jeunes précarisés dans ces espaces de vie?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je répondrai aussi à la question de M. Legasse sur le même sujet.

Le passage vers l'autonomie s'avère souvent difficile pour des jeunes qui, à leur majorité, n'ont d'autre choix que de quitter le domicile familial ou l'institution de l'Aide à la jeunesse qui les héberge. Ces jeunes adultes se retrouvent, la plupart du temps, isolés. J'évoquerai un fait divers qui a eu lieu cet été en Flandre et qui relance un débat récurrent au sein de mon administration sur l'âge idéal de prise d'autonomie. Un jeune de dix-neuf ans, auparavant pris en charge par l'Aide à la jeunesse, a été retrouvé seul sous une tente, mort de faim et de froid. Ce sont exactement ces jeunes-là qui sont concernés. C'est en tout cas le constat de la Ville et du CPAS de Charleroi. La Mado de Charleroi et Relogeas, une association de promotion du logement agréée par la Région wallonne, ont décidé de collaborer afin de favoriser l'intégration sociale et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Ce partenariat a également permis de soutenir les jeunes dans leur prise d'autonomie et de leur assurer un accompagnement socioéducatif et, surtout, un logement décent. Cette initiative innovante rejoint pleinement l'action politique que je souhaite impulser dans le secteur de l'Aide à la jeunesse, plus particulièrement pour favoriser la transition des jeunes vers l'autonomie. Le projet témoigne, selon moi, des capacités d'innovation que le secteur peut mobiliser pour répondre de la manière la plus adéquate aux enjeux nouveaux de notre société.

Dans cette perspective, des contacts seront pris prochainement avec les ministres compétents dans le domaine du logement afin d'évaluer la possibilité d'étendre ce type d'initiatives à l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Concrètement, cela fera bientôt un an que le projet a été lancé. À ce stade, je peux vous communiquer quelques informations. À ce jour, sept jeunes bénéficient de cette expérience: deux filles et cinq garçons.

Onze jeunes ont déjà quitté le projet, soit pour réintégrer un autre logement, soit pour retourner en famille, soit pour intégrer une autre structure. Il est à noter que 50 % des jeunes sont dans la tranche d'âge des 18-20 ans. Pour ce qui est de l'axe ISP, trois sont en formation, deux ont obtenu un contrat de travail et deux recherchent une formation. Quant aux jeunes qui sont sortis, huit étaient déjà en formation scolarisée et trois, en cours de démarche. Un jeune de 25 ans peut évidemment introduire sa demande et bénéficier d'une prolongation s'il n'a pas atteint l'âge de 26 ans. Je tiens à préciser que ce cas de figure ne s'est encore jamais présenté.

Enfin, les services assurent que le jeune sortant a trouvé un logement avant la fin de sa convention d'occupation et qu'en cas de problème, il pourra activer en toute autonomie le réseau qui s'est constitué autour de lui.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Ce ne sont pas les libéraux qui remettront en cause cette autonomie. Il faut, par contre, donner à ce jeune tous les outils qui lui permettront de rester le moins longtemps possible dans ce type de structure et en faire bénéficier le plus grand nombre. Je sais que ce n'est pas simple et que cela nécessite beaucoup de moyens en termes d'encadrement. Nous voulons tous éviter que le cas dramatique du jeune dont vous parlez se reproduise.

Que se passe-t-il à 25 ans s'il n'y a rien de neuf? Tout cela ne fait que reporter le problème, mais on donne quand même davantage de chances aux jeunes. Cela mérite une évaluation.

J'espère que vous nous tiendrez au courant des résultats obtenus à plus long terme et de l'extension éventuelle du projet à l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### **2.14 Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Séjours de rupture»**

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).** – Les séjours de rupture comptent parmi les mesures

alternatives à l'enfermement d'un jeune en IPPJ. Ils peuvent également être destinés à des jeunes en décrochage scolaire. Le but de cette prise en charge sous forme d'un séjour à l'étranger est de créer une rupture entre le jeune et son environnement direct et de le mobiliser pour son projet individuel. Au regard de l'intérêt et du bénéfice qu'en retire le jeune, nous soutenons le principe de ces séjours de rupture.

Le succès de cette mesure dépend en grande partie de l'encadrement de ce jeune par différents acteurs dès la phase préparatoire. Dès le départ, le séjour de rupture doit être compris comme une opportunité et non comme une échappatoire. Nous insistons également sur le suivi et l'accompagnement du jeune à son retour en Belgique.

Nous apprenons aujourd'hui que vous souhaitez recentrer ces séjours sur les jeunes auteurs de faits qualifiés infractions alors qu'actuellement, des mineurs en décrochage scolaire peuvent également en bénéficier.

En effet, le projet suscite beaucoup d'engouement et les places restent limitées.

Par ailleurs, il nous revient que certains acteurs et certains membres de votre cabinet réfléchissent à étendre ces séjours aux jeunes suspectés de radicalisation. Il serait en effet intéressant de pouvoir rompre la dynamique de radicalisation dans laquelle sont immergés certains jeunes.

Confirmez-vous votre intention de recentrer les séjours uniquement sur les jeunes auteurs de faits qualifiés infractions?

Une plateforme de discussion est en cours sur la possibilité d'envoyer en séjour de rupture des jeunes radicalisés. Où en sont les discussions? Quels sont vos interlocuteurs à ce propos?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, vous avez raison de souligner que les séjours de rupture comptent parmi les mesures alternatives à l'enfermement pour les mineurs qui ont commis un fait qualifié d'infraction.

J'insiste sur ce point, car cette réalité ne transparaît pas toujours dans les statistiques. C'est ainsi qu'en 2015, les trois quarts des jeunes qui ont participé à des séjours de rupture étaient des jeunes en difficulté grave ou en danger et non des mineurs délinquants.

Si ce type de mesures peut avoir du sens pour certains mineurs en danger ou en difficulté grave, il ne faut pas qu'elles soient appliquées au détriment des mineurs FQI (Faits qualifiés infractions), car, comme vous le savez, les séjours de rupture offrent une réelle alternative au placement et éventuellement une réponse adéquate pour une prise en charge post-IPPJ.

Je voudrais rappeler qu'historiquement, les

séjours de rupture ont été conçus et pensés pour les mineurs FQI afin de permettre à ces jeunes de vivre une expérience de rupture totale avec leur quotidien et d'amorcer progressivement une dynamique de changement.

Aujourd'hui, nous comptons trois services en Fédération Wallonie-Bruxelles qui réalisent ce type de prise en charge. Chacun, en fonction de son projet et de ses spécificités propres, organise des activités différentes selon que le séjour de rupture se passe en Belgique, en Europe ou hors d'Europe.

La prise en charge est divisée en trois phases, une phase de préparation de 30 jours au maximum, une phase de séjour de 90 jours au maximum et une phase de clôture de 90 jours au maximum également.

Comme je l'ai déjà dit, mon idée est de recentrer majoritairement et non exclusivement ce type de prise en charge vers les mineurs ayant commis un fait qualifié d'infraction. Une rencontre est prévue très prochainement en mon cabinet avec les services concernés, Amarrage, Vent debout et la Pommeraie, afin de concrétiser ensemble cette volonté politique.

Théoriquement, il est déjà possible d'envoyer en séjour de rupture des jeunes radicalisés. Cependant, je souhaite entamer au préalable une vraie réflexion de fond sur la question.

Pour être tout à fait sincère, la réflexion est encore à l'état embryonnaire pour l'instant. Même si certains responsables d'associations ont déjà avancé l'idée – personnellement, je la trouve intéressante à creuser –, je veux d'abord analyser les avantages, les risques – on parle en effet de radicalisés – et voir si c'est vraiment la bonne méthode à suivre. A priori, intellectuellement, je n'ai aucune objection de principe, mais je préfère encore approfondir et vraiment bien évaluer toutes les conséquences. Par ailleurs, comme il est question de séjours de rupture, il faut des accords d'autres pays. Il y a encore beaucoup d'éléments à régler avant de pouvoir avancer une telle idée.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH)**. – Merci pour votre réponse, Monsieur le Ministre. J'ai bien compris que vous en êtes à un stade de réflexion pour les radicalisés. J'ai cru comprendre que ce sont toujours et principalement les jeunes ayant commis un fait qualifié infraction (FQI) qui bénéficient de ces séjours de rupture.

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – D'après les chiffres de 2015, 75 % sont des jeunes en danger ou en difficulté.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH)**. – La question qui se pose est de savoir quelle est l'offre alternative. Je comprends parfaitement qu'il y ait tout un travail d'évaluation sur la pertinence des offres actuelles d'accompagnement...

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les séjours de rupture coûtent extrêmement cher. Faut-il toujours placer en séjour de rupture des enfants qui ont des difficultés comportementales avec leurs parents pour les extraire momentanément de leur famille? Parfois, c'est utile. Je ne dis pas que l'on doit complètement abandonner l'idée de mettre des enfants en difficulté ou en danger dans des séjours de rupture. Je dis qu'il faut revenir à l'origine. Et à l'origine, l'idée était de faire une rupture pour des jeunes ayant commis des faits qualifiés infractions. Au fil du temps, il est évidemment plus difficile de prendre en charge des gamins qui ont commis des FQI que des enfants qui ont des difficultés comportementales avec les parents.

Pour moi, eu égard aux montants que nous consacrons aux séjours de rupture, je souhaite que nous en revenions principalement aux fondamentaux, et les fondamentaux, ce sont les FQI parce que nous avons plus de mal à prendre en charge les FQI aujourd'hui que les jeunes en danger ou en difficulté pour lesquels il existe ici, voire en Europe, des dispositifs pouvant parfaitement répondre à leurs besoins. C'est pourquoi je ne dis pas que j'exclus complètement l'idée. Je souhaite que, majoritairement, les séjours de rupture soient pour les jeunes ayant commis des FQI, mais je suis d'accord pour en consacrer une partie aux enfants en danger ou en difficulté. Je pense que c'est bien aussi de garder cette possibilité-là, mais, je le répète, cela doit majoritairement être réservé aux FQI.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH)**. – Je vous remercie pour cette précision qui m'éclaire.

Je terminerai en insistant sur la nécessité d'offrir aux jeunes en danger ou en difficulté une offre d'accompagnement la mieux adaptée à leur profil.

**2.15 Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «IPPJ: projet à Bruxelles, SAI et API»**

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH)**. – Notre commission a abordé à de nombreuses reprises la question des institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ) et nous avons eu l'occasion de visiter certaines d'entre elles. Vous le savez, notre groupe soutient largement les alternatives au placement en IPPJ, mais dans certains cas, ce placement est inévitable. Cet été, une série d'articles de presse relatifs au secteur de l'Aide à la jeunesse, et plus particulièrement sur

les IPPJ, m'amène à revenir sur certains aspects.

Tout d'abord, partant du constat que bon nombre de jeunes placés en IPPJ sont bruxellois, vous aviez annoncé voici plusieurs mois votre intention de créer une IPPJ à Bruxelles. Cette structure, vous l'imaginez ouverte, souple, innovante, encadrée, mais aussi et surtout en interaction avec le quartier, les écoles, les autres dispositifs de l'Aide à la jeunesse... Il est indéniable que le travail de réinsertion doit se faire avec l'environnement social du jeune.

Aujourd'hui, si l'on en croit la presse, ce projet d'IPPJ se voudrait mixte. L'IPPJ de Saint-Servais, la seule IPPJ pour filles en Fédération Wallonie-Bruxelles, serait constamment complète. De plus, étant la seule IPPJ pour filles, cette institution ne peut «déplacer» une jeune fille en cas d'incident majeur, ce qui se fait pourtant pour les garçons.

Par ailleurs, afin de répondre à des faits de violence importants, un service spécialisé d'intervention (SAI) a été créé au sein de l'IPPJ de Saint-Servais. Inspiré d'un concept canadien, le SAI est présent en permanence au sein de l'IPPJ, mais ne participe pas au programme éducatif.

Pour terminer, je souhaite aborder brièvement le suivi des jeunes après IPPJ. Nous reconnaissons tous au sein de cette commission l'intérêt de l'accompagnement post-institutionnel (API). À cet égard, vous avez annoncé votre intention de rendre obligatoire cet accompagnement à tous les jeunes alors qu'aujourd'hui, l'API se fait uniquement avec l'accord du jeune.

L'idée serait de l'imposer prochainement, notamment aux jeunes radicalisés qui sortent d'IPPJ.

Monsieur le Ministre, où en est le projet d'IPPJ à Bruxelles? Confirmez-vous l'idée d'en faire une IPPJ mixte?

Pouvez-vous nous en dire plus sur le SAI? Une évaluation de ce SAI est-elle prévue? D'autres IPPJ se sont-elles montrées intéressées par ce service spécialisé?

Enfin, confirmez-vous votre intention de rendre l'API obligatoire pour tous les jeunes qui sortent d'IPPJ ou cette obligation serait-elle uniquement destinée aux jeunes radicalisés?

**M. Rachid Madrane**, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je vous confirme que le projet de création d'une IPPJ à Bruxelles suit bien son cours.

Comme je l'ai déjà indiqué, une première réflexion sur un programme d'occupation a permis de lancer le travail de conception architecturale, rendant possible une évaluation budgétaire. Ce cadre général prévoit effectivement d'accueillir dans l'infrastructure bruxelloise un service d'éducation pour les adolescentes. Les prochaines

semaines verront l'affinage des projets architecturaux, donc du budget nécessaire qui devra s'intégrer dans le cadre des projets pluriannuels d'infrastructure.

Ensuite, un comité de projets sera constitué en vue de déterminer de manière plus précise le profil des jeunes qui seront pris en charge dans cette institution, ainsi que le régime pédagogique qui y sera appliqué.

En ce qui concerne le Service d'assistance institutionnelle (SAI) de l'IPPJ de Saint-Servais, il s'agit d'une équipe mobile qui peut intervenir rapidement sur l'ensemble du site de l'institution. Nous l'avons visitée, comme vous vous en souvenez. Sa création se justifiait notamment par le contexte infrastructurel du site, constitué de plusieurs pavillons sur une surface relativement vaste. Cette équipe de surveillance mobile peut utilement se distinguer de l'équipe éducative lors de situations de crise et gérer les risques d'escalade de l'agressivité dont peuvent parfois faire preuve certains jeunes.

Le SAI dispose d'un projet pédagogique qui est évalué au même titre que les autres. Chaque IPPJ met en place un système de gestion de crise adapté à son organisation fonctionnelle et à son contexte infrastructurel.

Quant à l'obligation d'un suivi API après un placement en IPPJ, permettez-moi de vous renvoyer à la réponse que j'ai donnée lors de la séance du 23 février 2016. J'ai précisé alors que je voulais renforcer l'intervention des équipes API pour des jeunes présentant certains profils. Parmi ceux-ci, il y a notamment les jeunes pour lesquels il est important de vérifier dans la durée qu'ils participent, durant leur temps de loisirs notamment, à des activités socialement acceptables avec des personnes-ressources positives.

Il est clair que, pour une majorité de jeunes placés pour des faits de radicalisme, cet accompagnement s'impose. En tout cas, un nécessaire renforcement de la prise en charge post-institutionnelle doit permettre de diminuer la récurrence et de désengorger les IPPJ. Auparavant, l'API se faisait sur une base volontaire. J'ai demandé qu'on le rende obligatoire pour certains types de profils. La réaction a été massive, puisque les juges de la jeunesse et les institutions publiques de protection de la jeunesse ont répondu positivement. C'est une vraie nécessité aujourd'hui.

Nous avons eu un jeune dans nos murs; il a été pris en charge, il a été suivi. À un moment donné, ce jeune sort et nous n'avons plus aucune maîtrise sur ce qu'il fait. Il faudrait pouvoir l'accompagner pendant un temps et avoir un contact avec les parents. Ce suivi s'arrêterait de manière progressive jusqu'à ce que les adultes reprennent la main. Ce n'est pas parce que le jeune est sorti que l'accompagnement est terminé.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).** – Je

vous demande, Monsieur le Ministre, d'être attentif à mener une évaluation quant au caractère obligatoire de cet accompagnement post-institutionnel.

**2.16 Question de M. André du Bus de Warnaffe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Non-paiement des familles d'accueil non encadrées»**

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).** – Monsieur le Ministre, vous le savez, notre groupe soutient largement les familles d'accueil. À ce titre, je tiens à rappeler que vous avez fait des familles d'accueil une priorité dès le début de la législature en proposant un plan destiné à faciliter leur vie quotidienne en tant que famille d'accueil. Une des mesures de ce plan était par exemple de supprimer les listes de présence à remplir mensuellement par ces familles d'accueil.

Toutefois, il nous revient que des familles d'accueil non encadrées ne perçoivent pas la partie de la subvention qui leur est due. Aux dires de certaines familles, des régularisations auraient dû avoir lieu en juin avant que celles-ci ne soient reportées en juillet et puis en août.

Or, il semble que le système informatique IMAJ ne soit actuellement pas en mesure de produire les calculs précis sur chaque famille d'accueil.

Quelle est la situation? Quel est le problème quant aux sommes dues à ces familles? Quels sont les délais dans lesquels ces familles recevront leur juste montant? Et quelles sont les solutions préconisées pour qu'à l'avenir une telle situation ne se reproduise plus?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je suis pleinement conscient des difficultés rencontrées par les familles d'accueil «non encadrées», comme vous les appelez, c'est-à-dire celles qui ne bénéficient pas de l'encadrement d'un service de placement familial.

Le paiement des provisions du mois de septembre 2016 pour les familles d'accueil non encadrées a été effectué en date du 26 septembre 2016. La régularisation des paiements sur la base des sommes réellement dues sera effectuée au mois d'octobre et versée fin octobre 2016, en même temps que la provision du mois d'octobre.

Le retard pris dans cette régularisation est lié à la nécessité d'assurer des contrôles supplémentaires quant aux sommes dues aux familles

d'accueil à la suite de l'implémentation progressive d'un nouveau programme informatique et des modifications importantes du travail des agents. Mon administration est en relation constante avec l'ETNIC pour faire face aux difficultés rencontrées.

À partir de décembre 2016, la régularisation des sommes dues pour frais journaliers aux familles d'accueil devrait pouvoir être réalisée tous les mois.

Par ailleurs, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, mon administration a entrepris de réorganiser le service général des situations individuelles qui gère notamment le paiement des familles d'accueil ne bénéficiant pas de l'encadrement d'un service de placement familial.

Malgré la raréfaction des moyens, mon administration cherche, afin d'améliorer le travail rendu aux familles d'accueil, les possibilités de désigner un agent pour faire le lien entre les différents services de l'administration et les familles d'accueil qui ne bénéficient pas de l'encadrement d'un service de placement familial. De la sorte, ces familles disposeront d'un interlocuteur unique au niveau de l'administration. Je pense que cela simplifiera les choses.

**M. André du Bus de Warnaffe (cdH).** – Mais que de bonnes nouvelles! Nous suivrons la mise en œuvre de ce projet.

**2.17 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Organisation du salon de gestation pour autrui à Bruxelles»**

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – En mai 2015, l'organisation américaine *Men Having Babies* (MHB) organisait son premier Salon de la gestation pour autrui (GPA) à Bruxelles. Cent quarante couples homosexuels y avaient alors participé. Vu le succès de l'année dernière, la société américaine a décidé de remettre le couvert les 24 et 25 septembre dernier à l'Hôtel Hilton, avec à nouveau une nombreuse participation.

Le rôle des différentes agences présentes au salon est de mettre en lien des cliniques privées et des services d'intervention américains spécialisés dans la GPA avec des couples, pas seulement homosexuels, désireux d'avoir un enfant. Des associations anti-GPA avaient manifesté l'année dernière en marge de l'événement. En juillet dernier, le ministre fédéral de la Justice Koen Geens avait rappelé ne pas pouvoir intervenir quant à une interdiction de ce salon, puisqu'il n'existe aucune

base légale en droit pénal le permettant.

Quel est votre ressenti face à l'organisation de cet événement pour la seconde fois à Bruxelles? Cette organisation porte-t-elle, selon vous, atteinte au droit des enfants et/ou des femmes et des mères porteuses? Devrait-on envisager une facilitation des adoptions après gestation pour autrui, notamment en tenant compte du nombre de candidats à l'adoption? A-t-on une idée du nombre de nos compatriotes qui se rendent dans ce but à l'étranger, et en particulier aux États-Unis?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Ce vaste sujet a été récemment débattu dans une émission d'une chaîne belge. Sans esquiver la problématique, je rappellerai que ces questions ne relèvent ni de mes compétences ni de celles de la Communauté française, sauf pour l'adoption.

Ainsi, la GPA n'est ni interdite ni encadrée légalement en Belgique. Un tel cadre relèverait du niveau fédéral, où de nombreuses propositions de loi ont d'ailleurs été déposées. Le Sénat avait mené cette année encore une réflexion en profondeur qui n'a pu aboutir à l'adoption d'une loi. Néanmoins, la GPA se pratique depuis plus de vingt ans dans trois centres de fertilité à Gand, à Bruxelles et à Liège sur indications médicales strictes, principalement en cas d'absence d'utérus ou d'impossibilité d'implanter un embryon notamment à la suite de lésions graves.

Le comité d'éthique par lequel les demandeurs de GPA doivent passer est extrêmement strict et rejette 80 % des dossiers. On dénombre 80 naissances issues de GPA depuis le début de cette pratique, soit quatre naissances par an en moyenne. En pratique, les parents demandeurs cherchent eux-mêmes la mère porteuse qu'ils trouvent dans le cercle amical pour 40 % des cas, et au sein de la famille pour 60 % des cas.

Concernant l'organisation d'un Salon de la GPA les 24 et 25 septembre à Bruxelles, je suis personnellement très attaché au modèle qui prévaut en Belgique et qui refuse la commercialisation de cet acte. Je regarde avec beaucoup de réticence toute activité mêlant promotion de la GPA et échange d'argent. Interrogée par mes soins, Mme Simonis estime qu'il s'agit d'une forme de commercialisation du corps, et particulièrement de celui des femmes, les seules pouvant porter un enfant. Selon elle, la GPA commerciale porte donc atteinte au droit des femmes, à celui de disposer de leur corps et à leur intégrité physique. Ce type de commerce risque en outre de toucher davantage les femmes en situation de précarité sous une forme intolérable d'exploitation dans un contexte socioéconomique où elles sont soumises à des risques accrus de précarisation.

Le lien juridique entre les porteurs du projet parental et l'enfant né d'une mère porteuse repose



sur l'adoption. Une éventuelle facilitation de l'adoption par les personnes engagées dans un projet parental fondé sur la GPA relève du pouvoir fédéral. La préparation à l'adoption dépend des Communautés, mais la Fédération Wallonie-Bruxelles n'envisage pas une facilitation de la procédure d'adoption pour les personnes engagées dans un processus de GPA. Actuellement, la procédure d'adoption s'applique au conjoint ou à la conjointe d'une personne devenue père ou mère légal(e) d'un enfant au terme d'une GPA. Il s'agit alors d'une adoption intrafamiliale interne. Pour ce faire, le candidat adoptant doit s'inscrire auprès de la Direction de l'Adoption dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles au cycle de préparation adapté à l'adoption interne intrafamiliale.

Depuis juillet 2014, ce cycle se résume à une séance d'information et de sensibilisation de quatre heures organisée collectivement dans différents lieux de la Fédération. Au terme de cette séance, le candidat adoptant se voit délivrer une attestation de préparation lui permettant de déposer une requête en prononcé d'adoption auprès du tribunal de la famille de son arrondissement judiciaire. Il appartient ensuite au juge de la famille d'ordonner ou non une enquête sociale dont l'objectif sera d'évaluer les aptitudes psychologiques et sociales du candidat. Elle est menée, le cas échéant, par la Direction de l'Adoption et le rapport déposé au tribunal de la famille dans un délai de quatre mois. Dans tous les cas, le candidat est convoqué à une audience au tribunal.

Madame Defrang-Firket, vous le constaterez, la procédure d'adoption intrafamiliale interne n'est ni particulièrement longue ni complexe. Elle ne me semble pas appeler de modification à ce jour pour les situations que vous évoquez.

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Il faut effectivement une loi fédérale. Nous savons que cette pratique existe que, nous le voulions ou non. Ce sujet éthique mériterait d'avoir une place de choix au Parlement fédéral. La politique de l'autruche ne nous mènera nulle part. Étant donné l'existence du tourisme procréatif, ceux qui le désirent peuvent aller au-delà des frontières.

La difficulté de ce débat est de trouver un équilibre entre l'intérêt de l'enfant, qui est primordial, celui de la mère porteuse et celui des parents commanditaires qui sont engagés émotionnellement et juridiquement via la transmission d'ovocyte et de matériel génétique. Je regrette que nous n'ayons jamais eu un débat approfondi à ce sujet au Parlement fédéral.

Quant à vos compétences, il n'est pas opportun de mettre en place une procédure particulièrement facilitée pour ce type de cas. Une chose est certaine, il faut protéger l'enfant qui, lui, n'a rien demandé dans ce processus. Les droits de l'enfant doivent primer.

*(M. André du Bus de Warnaffe, vice-président, reprend la présidence.)*

## 2.18 Question de Mme Marie-Françoise Nicaise à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Rôle de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la lutte contre le terrorisme»

**Mme Marie-Françoise Nicaise (MR).** – Le procureur fédéral a annoncé vouloir accroître le rôle des Communautés dans la lutte contre le terrorisme. Selon lui, le suivi des suspects de terrorisme incombe également aux Communautés, chargées des matières personnalisables.

Une réunion s'est tenue, fin août, entre le ministre de la Justice, les ministres communautaires et le Collège des procureurs généraux, afin de clarifier les effets de la sixième réforme de l'État. Dans le cadre de cette lutte contre le terrorisme, une attention particulière a été portée à l'implication des ministres communautaires dans l'élaboration et la signature des circulaires du ministre de la Justice et du Collège des procureurs généraux.

Pouvez-vous nous rappeler brièvement ce qui est mis en place par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de la lutte contre le terrorisme?

Pouvez-vous nous donner un aperçu du mode de suivi des suspects? Votre administration a-t-elle déjà entamé ce travail? Dans l'affirmative, qui se charge de ce suivi?

Ma deuxième question porte sur la cosignature des circulaires, puisque l'objectif est d'accroître la collaboration avec les autres niveaux de pouvoir.

Enfin, la prise en charge d'individus radicalisés violents et de terroristes représente une charge de travail importante et coûteuse. Quel budget sera-t-il consacré à cette mesure? Prévoyez-vous d'engager du personnel? Si oui, une procédure de recrutement est-elle déjà en cours?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – En ce qui concerne les initiatives de la Fédération dans la lutte contre le terrorisme, je me permets de vous renvoyer vers le ministre-président Demotte, chargé de la coordination de cette matière.

Je rappellerai l'initiative centrale du gouvernement, qui a pris ses responsabilités en décidant la mise sur pied du Centre d'aide et de prise en charge des personnes concernées par tout radicalisme menant à la violence. Outre un travail d'aide et de suivi des personnes que ce centre pourra

accomplir, l'expertise qui sera réunie sera très utile pour les travailleurs des maisons de justice, confrontés à des personnes soupçonnées ou condamnées pour terrorisme.

L'administration des maisons de justice n'assure le suivi des suspects qu'à la condition qu'une juridiction d'instruction lui en ait confié le mandat.

Dans le cas de personnes suspectées, mais non condamnées, l'administration des maisons de justice peut se voir confier des mandats soit de surveillance électronique, comme modalité de la détention préventive, soit d'alternative à la détention préventive (ADP). Dans le cadre de ce type de mandat, le juge d'instruction impose un nombre variable de conditions au justiciable laissé en liberté.

L'augmentation du nombre de détentions préventives liées à l'appartenance à des réseaux terroristes a pu faire l'objet d'un rapprochement avec l'augmentation du nombre de dispositifs ADP constatée en 2015 à la Maison de justice de Bruxelles. Ils peuvent contenir jusqu'à quinze conditions.

Je peux vous fournir quelques informations sur la collaboration des ministres communautaires avec les autres niveaux de pouvoir dans le domaine de la prise en charge des individus radicalisés violents.

Afin d'assurer la fluidité et l'efficacité des échanges d'informations sur les personnes radicalisées entre les institutions compétentes, un travail d'évaluation et de révision de la circulaire du Collège des procureurs généraux 11/2013, dite circulaire Infoflux, relative à l'échange d'informations sur le suivi des personnes en liberté moyennant le respect des conditions, est en cours. Sa finalisation est prévue pour juin 2017.

Les flux d'informations concernant les personnes radicalisées et suivies par les maisons de justice font bien évidemment partie du périmètre de cette circulaire et de ce projet.

Sur l'augmentation de la charge de travail induite par la prise en charge des personnes radicalisées, violentes et de terroristes, nous devons distinguer deux aspects.

Premièrement, une augmentation possible de la charge de travail des assistants de justice en raison de l'extension des missions. Comme vous le savez, cette augmentation potentielle des missions sera couverte par la dotation de l'État fédéral, en vertu des mécanismes prévus par la loi spéciale de financement, sous le contrôle de la Cour des comptes.

Deuxièmement, les réponses ad hoc apportées par le gouvernement sous sa propre responsabilité budgétaire. On en a déjà parlé. Vous le savez, Madame Nicaise, début 2016, le gouvernement a décidé de mettre sur pied un dispositif de

prévention et de lutte contre le radicalisme violent. Ce dispositif comprend deux centres, qui seront opérationnels à la fin de cette année ou au début de l'année prochaine. Son coût total est estimé à 1 662 000 euros par an.

Le premier centre est le Centre d'appui et de ressources aux différents services de la Fédération Wallonie-Bruxelles rattaché au service du Secrétariat général. Le second est le Centre d'aide et de prise en charge des personnes concernées par le radicalisme violent qui sera intégré dans l'Administration générale des Maisons de justice.

Le premier centre devra remplir plusieurs missions: il pourra accueillir et soutenir toute personne qui le lui demandera, comme des membres de l'entourage familial, amical ou professionnel. Tous les membres de l'entourage de la personne radicalisée pourront être soutenus. Pour ce faire, un numéro d'appel gratuit permettra de joindre ce centre. Sur demande, ces personnes, tant majeures que mineures, pourront bénéficier d'une aide sociale et/ou d'une aide psychologique. Le Centre d'appui et de ressources aux différents services de la Fédération Wallonie-Bruxelles remplira également une mission de conseil et de soutien auprès des Maisons de justice dans le cadre des mandats de guidance de personnes radicalisées et/ou condamnées pour infraction à la législation antiterroriste. Enfin, grâce à son expertise acquise via des recherches-actions, ce centre assurera un appui aux professionnels des administrations des Maisons de justice et de l'Aide à la jeunesse.

Pour mener à bien ses missions, le Centre d'appui et de ressources aux différents services de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'appuiera sur une équipe d'une quinzaine de professionnels. Les recrutements sont finalisés, les nouveaux agents vont bientôt entamer une période de formation.

Les rôles des deux centres sont donc bien déterminés et nous travaillons afin que l'échange d'informations soit le plus optimal possible, car c'est une des clés de la réussite de la lutte contre la radicalisation et le terrorisme.

**Mme Marie-Françoise Nicaise (MR).** – Je pense qu'effectivement, nous ne connaissons pas assez ce qui se fait. En tant que municipaliste, j'ai constaté que Thuin avait été contactée par le centre d'aide et de prise en charge des personnes concernées qui souhaitait la désignation d'un référent au niveau communal. J'estimais important de vous poser cette question, car même les membres de cette commission ne sont pas au courant du travail accompli et des progrès.

Nous aurons sûrement l'occasion d'y revenir en juin 2017, à la suite de l'évaluation.

*(Mme Marie-Françoise Nicaise, première vice-présidente, reprend la présidence.)*

**2.19 Question de Mme Virginie Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre**

**de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Bilan touristique morose à Bruxelles**

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Après cette saison estivale qui se termine, plusieurs articles de presse ont été publiés sur le tourisme bruxellois qui continue, hélas, à souffrir des suites des attentats de Bruxelles et de Nice.

Des mesures particulières ont-elles été prises par vos soins? Des contacts ont-ils été pris pour restaurer une image positive de Bruxelles, plus particulièrement pendant ces mois d'été qui sont susceptibles d'attirer de nombreux étrangers et visiteurs devant garder en eux un souvenir impérissable de notre pays?

Les grandes villes des autres régions semblent souffrir un peu moins que la capitale. Certaines villes ont même connu une assez bonne saison touristique.

Quels nouveaux contacts avez-vous noués avec vos homologues chargés du tourisme ou avec le ministère des Affaires étrangères afin de débattre des bonnes pratiques ou démarches communes à mettre en œuvre à Bruxelles?

**M. Rachid Madrane,** ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Pour rappel, la Promotion de Bruxelles vise à promouvoir l'image de Bruxelles aux niveaux national et international. Certes, cette compétence a été créée avant les attentats, à un moment où l'on parlait d'améliorer l'image de Bruxelles et non de la restaurer, comme c'est le cas aujourd'hui après ces tragiques événements.

En ma qualité de ministre de la Promotion de Bruxelles, comme je vous l'ai dit en mai 2016, je me consulte régulièrement avec les ministres compétents pour l'image de Bruxelles au sein du gouvernement bruxellois et avec la structure *visit.brussels*, agence de tourisme de la Région bruxelloise qui joue un rôle de coordination sur le terrain, mais aussi avec mon homologue de la Communauté flamande, Sven Gatz.

Pour restaurer une image positive de Bruxelles, j'ai donc travaillé sur des projets propres, mais aussi sur d'autres portés conjointement avec d'autres ministres. Ainsi, s'agissant des projets propres à la promotion de Bruxelles, le mois de septembre a été très riche en événements. Le premier week-end a donné lieu à la première édition de ce que j'ai appelé les Fêtes de l'Iris à l'international. Il s'agit du festival *Indisciplines* avec sa quarantaine d'artistes bruxellois issus de dix-sept nationalités, qui a pris place au Palais de Tokyo à Paris. Le public y a vu Bruxelles de ma-

nière positive et il a été fasciné par l'esprit belge.

Les Halles de Schaerbeek ont accueilli le projet *A taste of Hong Kong*, salué dans la presse sous le titre *Vive le week-end anti Hell Hole*, en référence à l'expression désastreuse utilisée par Donald Trump pour désigner Bruxelles.

Avec mes deux homologues, nous travaillons également sur le projet *Mix City*, avec une soirée de concerts gratuits au Mont des Arts le vendredi 30. Cent vingt groupes de vingt nationalités différentes joueront gratuitement pour la population.

Plus concrètement, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région bruxelloise, la Communauté flamande et la Commission communautaire commune collaborent pour mettre en avant un ADN commun, l'identité bruxelloise, et refaire aimer la capitale à nos amis wallons et flamands. Notre message consiste à dire que nous sommes debout et que paniquer ne résoudra rien. N'oublions pas que les touristes restent un jour à Bruxelles et qu'ils visitent ensuite Liège, Bastogne, Bruges ou Gand. Tout le monde souffre donc de la situation. Une communication internationale débutera le 30 septembre.

Un autre projet, proposé par mon homologue Sven Gatz, vise la création d'un « cabinet citoyen » sur Bruxelles.

Cela consistera en une grande consultation auprès de Bruxellois, de Flamands et de Wallons sur l'image qu'ils ont de Bruxelles et les relations entre la Wallonie, la Flandre et Bruxelles, mais aussi sur ce qui doit ou devrait changer à Bruxelles.

Sven Gatz l'avait déjà fait du côté flamand bruxellois lors d'un événement regroupant une centaine de personnes. Ici, il nous a proposé de nous joindre à lui et nous avons accepté. Nous essayons d'avancer sur une série de projets.

Cette année sera l'année de la mixité et de la diversité et j'espère qu'à travers ces actions, ces projets, nous pourrons avancer. Pour ma part, je suis fier d'inscrire la Fédération Wallonie-Bruxelles comme partenaire de cette stratégie globale de soutien à notre capitale qui en a malheureusement plus que jamais besoin.

Chaque fois que je fais la promotion de Bruxelles, je fais en réalité la promotion de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Car chaque fois que l'on parle de cette compétence, on dit que c'est la Fédération Wallonie-Bruxelles qui développe des projets à Paris et ailleurs. Aujourd'hui, c'est intégré, nous avons des opérateurs qui nous proposent des projets et nous avons l'appui de nos délégués dans les différentes capitales, qui jouent un rôle crucial.

On se rend compte que cela fonctionne. TV5 a traité un sujet sur l'indiscipline. Une journée spéciale a été organisée sur l'art contemporain –

tous les artistes y étaient montrés. Ce qui est amusant, c'est que, est Bruxellois toute personne qui vit à Bruxelles. Nous avons donc des artistes bruxellois qui, en réalité, sont liégeois, mais vivent à Bruxelles depuis deux ou trois ans, mais aussi des Canadiens... C'est ça l'esprit bruxellois et c'est comme ça qu'on le vend en disant "nous, on est debout!"

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Voilà un beau message. Je voudrais souligner la très bonne collaboration des différentes entités du pays, tellement rare. Lorsqu'on restaure l'image de Bruxelles, c'est l'image de tout le pays qui est restaurée. Comme vous l'avez dit, lorsque Bruxelles est mise en avant, ce sont toutes les autres villes qui peuvent en profiter puisque les gens bougent, étant donné la petite taille de notre territoire.

Je voudrais vous féliciter pour les différentes campagnes menées. C'est dommage qu'il n'y ait rien eu en juillet et en août, car c'est à cette période qu'il y a beaucoup de touristes. On aurait pu de la sorte toucher un public étranger, ce qui aurait pu faire boule de neige dans les pays respectifs. Mais ce qui a été fait est déjà positif et regardons l'avenir. J'espère qu'il y aura encore beaucoup d'autres projets du même type.

### 3 Ordre des travaux

**Mme la présidente.** – Les questions orales à

M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, de M. Philippe Dodrimont, intitulées "Avenir du club Liège-Basket", "Actions entreprises au niveau de la communication liée à la médecine sportive" et "Programme de formations de cadres en boxe", de Mme Virginie Gonzalez Moyano, intitulée "Accompagnement post-institutionnel pour les personnes ayant atteint leur majorité", et de M. Dimitri Legasse, intitulée "Indiscipline – l'art contemporain à Paris", sont reportées.

Les questions orales à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, de M. André-Pierre Puget, intitulée "Jeux paralympiques", de Mme Virginie Gonzalez Moyano, intitulée "Familles d'accueil pour les mineurs étrangers non accompagnés", de M. Dimitri Legasse, intitulée "Kots tremplin", et de Mme Marie-Françoise Nicaise, intitulée "Modification du décret relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé", sont retirées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h.*